

COURVILLEInfo

Juin 2021

N°56

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



INAUGURATION DU PARVIS DE L'ÉCOLE, TOUR D'EURE & LOIR, SALON DE LA SCULPTURE...

Enfin ! La vie reprend



Covid 19

VACCINS
LA VILLE MOBILISÉE

Voirie

DES TRAVAUX
CONSÉQUENTS

Evènement

RETOUR SUR LE
TOUR D'EURE ET LOIR

www.courville-sur-eure.fr



Vie de la commune

EVÉNEMENTS

- La petite reine de retour.....pp.4-5

TRAVAUX EN COURS

- Des travaux conséquents.....pp.6-8
- Des zones transformées..... p.9
- Un chantier en panne p.10

COMMUNICATION

- Un site parti en fumée p.11

COVID-19

- Vaccins : la ville mobiliséepp.12-13

ADMINISTRATION/SERVICES PUBLICS

- Un départ regretté..... p.14
- La Poste au service..... p.15

ON VOUS EXPLIQUE

- Maire, adjoints, conseillers,quels sont leurs rôles ?pp.16-17
- Mairie, communauté de communes, qui gère quoi ? p.18

DÉMOGRAPHIE

- Population en hausse..... p.19

BUDGET

- Le compte est bonp.20-21

SÉCURITÉ/CITOYENNETÉ

- Bientôt vidéo-protégés p.22

FOYER GÉRARD VIVIN

- Des efforts agréés p.30

PRATIQUE

- Urbanisme : quelles autorisations? p.35

Vie à l'école

- Vers de nouveaux horizons..... p.23

Environnement

- SIRTOM..... p.24
- Vers des utilitaires verts..... p.25

Vie culturelle

- Salle de spectacle..... p.26
- Visite du directeur de la DRAC... p.27
- De nouveaux horizons p.28
- Les rendez-vous de l'été p.29
- Un nouveau festival p.29

Conseil municipal pp.31-33

Urbanisme..... pp.34-35

Vie des associationspp.36-37

6 mois en imagespp.38-39

Histoire Passion

- Le couvent des Bernardines...pp.40-41

Tribunes.....p.42



Courville, étape du Tour d'Eure-et-Loir : pp.4-5



Des travaux conséquents : pp.6-8



Vaccins, la ville mobilisée : pp.12-13

Mairie de Courville-sur-Eure :

HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi : 10h-12h15 et 15h-17h30- Vendredi : 10h-12h15 et 15h-18h30

Samedi : 10h-12h

Tél. : 02 37 18 07 90 - Courriel : accueil@courville-sur-eure.fr

Courville Info n°56 - Tiré à 1700 exemplaires - Dépôt légal : À PARUTION- **Directeur de la publication** : HERVÉ BUISSON
Commission communication : H. BUISSON, F. HALLOUIN- L. HUARD - C. VASSEUR- C. DAMAS- J.-P. RECAMENTO- S. DESAEVER
Chargé de communication/mise en page : CHRISTOPHE LHUISSIER - **Crédit photo** : C. LHUISSIER- H. BUISSON F. HALLOUIN- S. GAREL- L. PROVOST- **Impression** : TOPP IMPRIMERIE



L'édito du maire

NE PAS SOMBRE DANS LA SINISTROSE

Covid 19, pandémie, coronavirus, confinement, couvre-feu, commerces non essentiels, AstraZeneca, Pfizer, vaccinodrome... voilà tout un vocabulaire que n'avions jusque-là jamais utilisé, et qui en un an, est entré dans quasiment toutes les conversations et a considérablement changé notre vie au quotidien.

Notre salut viendra je l'espère de la vaccination que nous avons réussie à mettre en place à Courville-sur-Eure, avec la complicité de mon homologue de La Loupe, qui a vite compris que la mobilité serait un frein à la vaccination de nos aînés. Je tiens une nouvelle fois à le remercier pour la démarche qu'il a entreprise envers nous et la commune de Senonches également.

Pour autant, nous n'avons pas sombré dans la sinistrose et avons continué à travailler pour aménager et embellir notre commune. Ceci s'est traduit par la fin des travaux de l'avenue Kennedy ou encore le vaste programme de réfection de voirie et d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) réalisé en début d'année, sur la rue Georges Fessard, au cimetière, à l'église, à Lancey et j'en passe... ou encore la troisième et avant dernière tranche du programme de déploiement de notre réseau de pistes cyclables.

En parallèle de ces travaux, nous avons poussé pas mal de dossiers, comme celui de la salle de spectacle, où la programmation (définitions des futurs usages et jauge) est en passe d'être arrêtée, mais je me réserve le droit de ne vous la dévoiler que dans le prochain numéro. Les acquisitions foncières sont quant à elle, en passe d'être finalisées.

Le dossier de la vidéo protection est bien avancé également et comme prévu, les premières caméras seront bien en place sur la commune cette année. Notre dossier « Bourg-Centre » est également sur les rails et devrait se finaliser en tout début d'année prochaine et intégrer divers thématiques d'aménagement ou d'équipements à réaliser, pour que notre commune soit encore plus attractive.

Vous le voyez, même en cette période si particulière que nous traversons, votre équipe municipale est restée mobilisée plus que jamais, que ce soit sur les dossiers que je viens de citer, ou au sein du centre de vaccination, où les 3500 injections sont largement dépassées aujourd'hui, ou encore pour confectionner eux-mêmes les presque 300 colis que nous avons remis à nos Aînés. Je sais pouvoir compter sur mon équipe et les mobiliser quand il faut, et ça, c'est précieux pour un maire.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et de passer un bel été avec un peu de liberté retrouvée.

Nous avons continué à travailler pour aménager et embellir notre commune"

Votre maire,
Hervé Buisson

COURVILLE, VILLE ÉTAPE DU TOUR D'EURE & LOIR CYCLISTE

La petite reine de retour

Le 15 mai dernier, notre commune accueillait la seconde étape du Tour cycliste d'Eure-&Loir. Fidèle au cyclisme, Courville était cette fois ville départ de cette compétition internationale après en avoir accueilli l'arrivée en 2010. Cette épreuve au palmarès prestigieux voit régulièrement dans ses vainqueurs de futures stars des pelotons professionnels.



De gauche à droite : Philippe Schmit (président de la communauté de communes), Claude Montac (Directeur du Tour d'Eure & Loir), Hervé Buisson (maire de Courville-sur-Eure), Philippe Vigier (député), Anna Stépanoff (fondatrice de la Wild Code School à La Loupe), Josette Mouton (maire de Billancelles)

A l'instar du Tour de France, le Tour d'Eure & Loir cycliste est un rendez-vous récurrent pour notre cité, celle-ci ayant toujours soutenu la petite reine. Ainsi, le 15 mai dernier, pour la troisième fois, Courville était ville-étape de cette compétition internationale.

Le retour à la compétition

Initialement prévu en 2020 et annulé pour cause de confinement, ce rendez-vous sportif était d'autant plus attendu que c'était la première compétition internationale organisée depuis plus d'un an sur le département (hors sports non-collectifs).

Les courvillois, malgré les restrictions sanitaires et la météo pluvieuse se sont montrés plutôt nombreux sur le bord des routes pour encourager ce beau plateau international.

Selon Claude Montac, organisateur de l'épreuve, jamais le tour n'avait accueilli autant d'équipes. Cette course est

chaque fois pour le public l'occasion de voir de futures stars du cyclisme parmi le peloton de près de 150 jeunes coureurs professionnels, comme par exemple le vainqueur de l'épreuve âgé de 19 ans et grand espoir du cyclisme Paul Penhoët de l'équipe Groupama FDJ (en maillot blanc photo page suivante).

Une organisation impressionnante

Camion podium, village départ, présentation des coureurs, caravane publicitaire,



motos suiveuses, l'organisation de l'épreuve fut à la hauteur de l'évènement telle qu'on aurait pu se croire sur le Tour de France.

Après un départ fictif donné par le maire Hervé Buisson, le second passage dans la ville du peloton en file indienne témoignait d'une course qui s'annonçait dès les premiers kilomètres rapide et disputée sous des conditions météorologiques peu favorables. ■



Equipe Groupama FDJ



Des stars du peloton à Courville



J.P. Danguillaume, rue de l'Arsenal dans les années 60

La commune partenaire du Tour d'Eure & Loir a toujours eu un lien fort avec le cyclisme et l'aménagement de plus de 4 km de pistes aménagées n'en est que l'un des nombreux témoignages. Cette année, la municipalité a souhaité investir pour faire perdurer cette tradition en accueillant une nouvelle fois l'épreuve de ce sport populaire qui n'avait plus fait étape à Courville depuis 10 ans.

Par le passé, on ne compte plus les passages de l'épreuve sur la commune où les courvillois ont pu voir passer de grands champions dont Jean-Pierre Danguillaume qui s'est illustré dans les années 60 en remportant 7 étapes sur le Tour de France et une 3^e place aux championnats du monde.

Et à suivre, le Vrai Tour d'Eure-&Loir

Première dans le département, et organisé par un courvillois, le Vrai Tour d'Eure et Loir verra le jour le 10 juillet 2021. Epreuve "Ultra-distance", organisée par Cédric Destouches, celle-ci mettra les coureurs au défi de boucler le contour géographique du département en une journée soit près de 400 km à parcourir.





LA MAIRIE A ENTREPRIS UN PROGRAMME DE VOIRIE IMPORTANT

Des travaux conséquents

Comme tous les ans depuis près de douze années, à l'exception de 2020, la municipalité a entrepris des travaux de réfection de voirie d'une grande ampleur cette année.

Au total, ce ne sont pas moins d'une dizaine de rues qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration ou d'aménagement de surface sur la commune.



Réfection des trottoirs rue Georges Fessard

Les travaux les plus importants étant sans nul doute la réfection des trottoirs de la rue Georges Fessard, qui mettait la touche finale après la réfection de la voie de circulation fin 2019. L'aménagement des allées du cimetière et l'accès de l'église ont été l'autre part importante des travaux de voirie 2021. Ces derniers chantiers entraient dans le cadre de notre Ad'AP (cf p.8).

Des travaux subventionnés

A ces travaux de plus grande envergure, il convient d'ajouter la réfection du chemin reliant la rue de Beauce à la rue Charles Péguy (longeant le centre de contrôle technique), la prolongation des bordures et des trottoirs rue des Sangliers à Lancey, la réfection d'une partie des trottoirs rue du 19 mars 1962, un aménagement PMR rue Albert Camus et aux abords de la maison de

santé, et la reprise de tranchées rue de Beauce et rue du Jeu de Boules. Enfin, l'entrée de la rue du Château d'eau et l'entrée du lotissement éponyme ont été également revues.

Ces travaux ont bénéficié d'une participation du Conseil départemental à hauteur de 30 % d'un plafond subventionnel de 100 000€ HT. ■ H. BUISSON



Réfection des trottoirs rue Georges Fessard



Enrobage des allées du cimetière



Rue Georges Fessard



Rue de l'Orme des Mûriers



Chemin Rue de Beauce



Rue du Château d'eau



Rue de Beauce



Pour une meilleure accessibilité



Dans le cadre de notre Ad'AP¹, agenda d'accessibilité programmée, de nombreux aménagements ont été mis en place depuis quelques mois, sur tous les sites communaux accueillant du public.

Des travaux nécessaires

L'enrobage de deux allées du cimetière ainsi que l'accès à l'église sont la partie la plus spectaculaire de ce dossier qui a vu la réalisation de petits travaux sur bon nombre de bâtiments municipaux (renforcement d'éclairages intérieurs et extérieurs, pose de bandes de guidage podotactiles, rallongement de rampes d'escaliers, pose de tablettes d'accessibilité, remplacement de porte à l'institut de beauté...).

Ces travaux permettent désormais une accessibilité garantie aux personnes à mobilité réduite, et particulièrement aux personnes en fauteuil roulant. ■

1 - L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. Il est d'application volontaire. Il suspend l'application de l'article L 152-4 du code de la construction et de l'habitation (CCH), qui prévoit, pour les maîtres d'ouvrage, les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution de travaux, une sanction pénale maximale respective de 45 000 € pour une personne physique et de 225 000 € pour une personne morale, en cas de non respect des règles d'accessibilité. (Source Ad'AP.fr)

SOMELEC

GROUPE FIRALP

**ECLAIRAGE, MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE
ENTRETIEN ET DÉPANNAGE TRANSFORMATEUR PRIVÉ**

28 190 COURVILLE-SUR-EURE
Tél : 02 37 23 80 11 - Mail : chartres@som-elec.fr

LA VILLE SE DÉVELOPPE PRÈS DE LA GARE ET DE L'ÉOLIENNE.

Des zones transformées

La commune s'est donnée de faux airs du célèbre jeu Sim City® ces derniers mois tant les rues et maisons se sont développées rapidement. Pour exemple, deux zones de la ville ont subi d'importantes transformations près de la gare et près de l'éolienne Bollée.



Les premiers coups de pelle ont été donnés fin 2020. Un nouveau lotissement privé est en construction près de la gare sur le terrain qui était jadis occupé par les silos à grain de la SCOPA.

Douze nouveaux lots constructibles

Ce sont au total quatorze lots qui vont sortir de terre cette année rue des Beaux Epis, nouvelle rue courvilloise. Ce lotissement privé va permettre la

construction de maisons d'habitation avec une situation idéale, proche de la gare, du centre-ville, du collège et des structures sportives. Cet aménagement sera l'occasion aussi de supprimer une dent creuse importante qui résultait de la fermeture et de la démolition du silo désaffecté.

La ZAC de l'éolienne atteint son but

De l'autre côté de la ville, l'aménagement de la ZAC de l'Eolienne avance

progressivement, 16 lots restant libres à ce jour. Pour rappel, ce projet a été lancé en 2010. Mené par la communauté de communes qui a mandaté la SAEDEL pour la réalisation de ce nouveau quartier, il devrait permettre à terme la création de 90 logements et la venue de 200 nouveaux habitants.

La zone commerciale sera prochainement complète avec l'installation d'un garage automobile, d'une nouvelle MAM et d'un cabinet vétérinaire. ■



Vue aérienne de la ZAC en 2016



LES TRAVAUX DE LA FUTURE SALLE DE RÉCEPTION RETARDÉS

Un chantier en panne...

Les travaux de la future salle d'activités «La Grange» devaient débuter début d'année, comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin précédent. Ceux-ci se font attendre pour de multiples raisons en dépit des efforts de la municipalité pour faire avancer le dossier.

Plusieurs d'entre vous m'ont déjà interrogé sur la date de démarrage de notre projet de salle d'activités dénommée «La Grange» et située entre la rue du Général De Gaulle et le Clos de la Briqueterie.

Un appel d'offre lancé il y a un an

En effet, même si nous avons lancé l'appel d'offres au printemps 2020 et attribué les marchés en juillet de la même année, aujourd'hui rien ne bouge encore sur place.

Deux raisons à cela : la première porte sur le fait que la Trésorerie a souhaité que l'ensemble des crédits soient votés avant le lancement des ordres de service, alors que nous avions envisagé de

débuter une petite partie de travaux sur fin 2020 et de voter les crédits complémentaires sur le budget primitif 2021. Nous avons donc voté un budget primitif en décembre 2020 avant de lancer les ordres de service en janvier 2021, pour un démarrage de travaux en mars 2021. Et là, notre maître d'œuvre, le cabinet Archigone, nous informe que l'entreprise de gros œuvre qui a été retenue, ne pourra pas démarrer avant septembre 2021...

L'AMF saisie

Nous saisissons les services de l'Association des Maires de France et différents autres services, afin de faire valider le principe de retenir dans ce cas, l'en-

treprise arrivée seconde et dont l'écart financier avec le premier n'était que d'environ 4000 €. Et quand on dit que l'on traverse une période particulière à cause du Covid 19, c'est véritablement le cas à tous niveaux, car du fait de cette pandémie, on excuse beaucoup de choses, dont le fait pour les entreprises de ne pas respecter leurs engagements contractuels.

A l'heure où je vous écris ces quelques lignes, je n'ai toujours pas de date précise à vous annoncer, mais seulement l'engagement de l'entreprise, d'aborder le sujet avec l'architecte et moi-même, pour essayer de répondre à notre demande de démarrage au plus tard en juin. ■ H. BUISSON

LES TRAVAUX DE LA 3^e TRANCHE DE LA PISTE CYCLABLE SONT LANCÉS

En piste !

Nous venons de lancer la phase 3 de notre projet de réseau de pistes cyclables qui pour le moment en compte quatre. L'occasion pour nous de vous en dévoiler le nouvel itinéraire.

Ce troisième volet est le volet dit « utilitaire » aux yeux de nos financeurs, que sont le Conseil Départemental et la Région Centre Val de Loire.

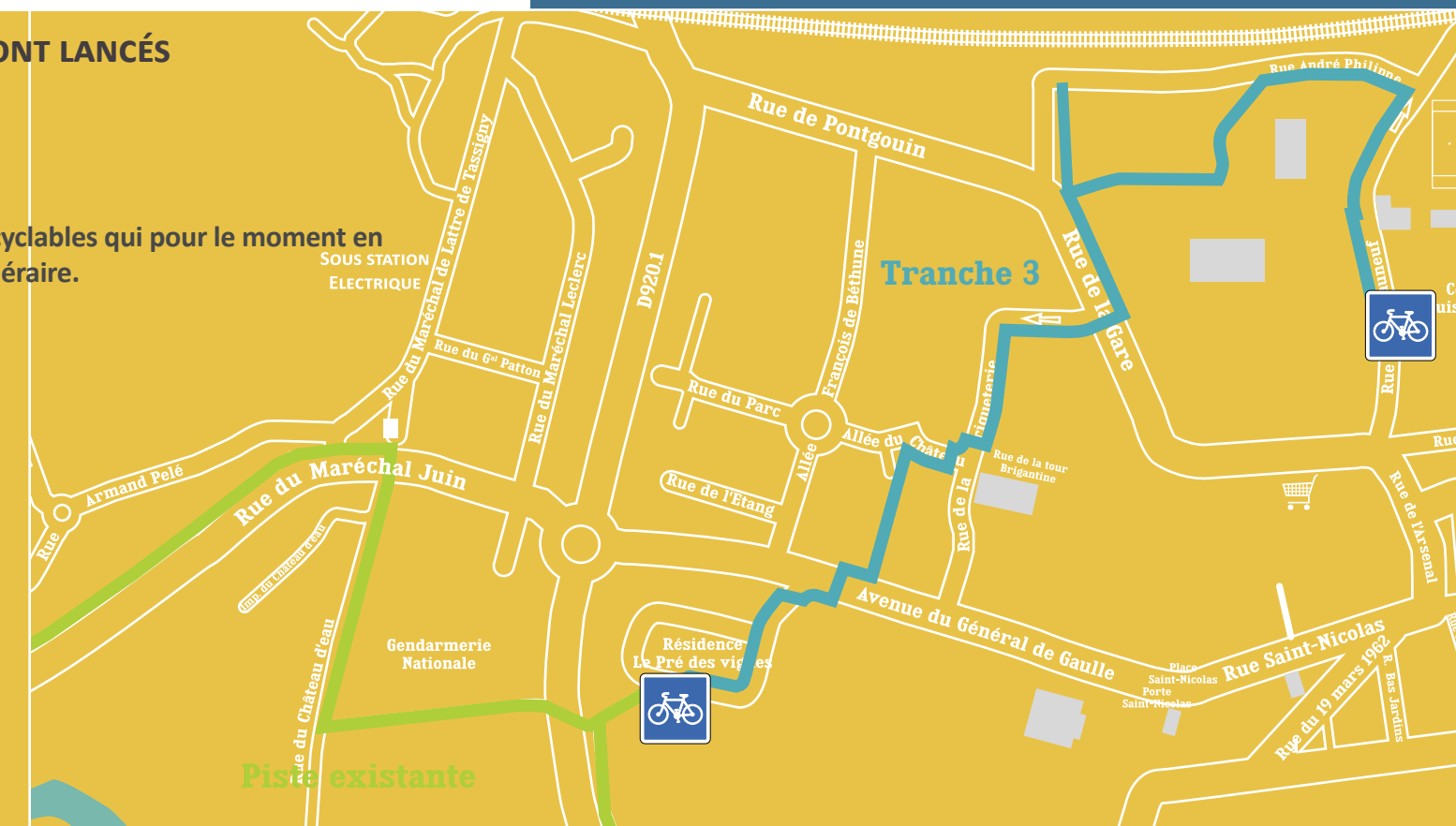
Un parcours "utilitaire"

L'itinéraire partira du quartier du Pré des Vignes pour rejoindre la gare et le collège, en cheminant le long de l'avenue du Général De Gaulle et du city stade, traversera le Clos de la Briqueterie pour déboucher rue de la Gare, empruntera le lotissement en cours d'achèvement, pour rejoindre la rue de Châteauneuf et le collège.

Le tracé initial devait à l'origine traverser le Domaine des De Vieux Pont par l'allée François de Béthune et déboucher rue de Pontgouin, mais la Commission Sport a trouvé trop de contraintes à ce parcours et a préféré le nouveau que je viens de vous décrire.

Plus de 5 kilomètres réservés aux vélos

C'est un kilomètre supplémentaire de piste qui va s'ajouter au 2600 mètres déjà réalisés, et au 1500 mètres qui devraient voir le jour l'année prochaine et porter notre réseau au final à 5,1 kilomètres. ■ H. BUISSON



LE NOUVEAU SITE INTERNET VICTIME DE L'INCENDIE D'UN DATA CENTER

... et site parti en fumée

Le site internet de la commune a été la victime collatérale de l'incendie qui a touché en mars dernier le data center de Strasbourg. En conséquence, plusieurs mois de travail partis en fumée et un site internet entièrement à reconstruire

Nous vous le présentions dans le dernier bulletin municipal, le nouveau site internet de la commune avait été mis en ligne en janvier dernier. Plus clair et doté de nouvelles fonctionnalités, ce dernier avait très vite remporté un beau succès auprès des internautes avant de totalement disparaître des écrans.

Courville victime collatérale

En effet, le 10 mars dernier, les journaux télévisés relaient un important incendie du data center OVH Cloud de Strasbourg. Conséquence à cela, des milliers de sites et sauvegardes Cloud se sont retrouvés totalement inaccessibles voire définitivement perdus pour

certaines. Ce fait-divers s'est révélé être une véritable catastrophe industrielle, la première du genre.

Après un second incendie une semaine après sur le site déjà sinistré, et le temps que l'hébergeur récupère, remette en route et nettoie les serveurs récupérables, ce n'est qu'au bout d'un mois que NET 15, le prestataire qui a réalisé notre site apprenait d'OVH, que toutes ses sauvegardes étaient perdues. Pour cause, l'hébergeur avait mis sur le même site géographique serveurs ET sauvegardes, une ineptie dont nous sommes victimes, comme des milliers de communes et entreprises françaises. En effet, comble de malchance, nos

données étaient stockées et réparties sur les deux blocs attenants, détruits dans l'incendie.

Des mois de travail partis en fumée

Fort heureusement de son côté la municipalité avait fait le choix de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et de garder l'hébergement de la messagerie chez son prestataire historique. Ce choix a permis de ne pas perdre les adresses mails ce qui aurait eu pour conséquence de paralyser plusieurs jours nos services. Reste pour l'heure à refaire en quasi totalité le site de la commune en espérant ré-ouvrir celui-ci cet été. ■

Rappel

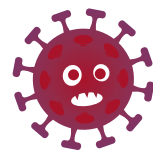
Voisinage



Pour rappel et pour le confort de chacun l'usage des tondeuses à gazon à moteur thermique, des perceuses, tronçonneuses, et tous outils bruyants n'est permis que :

- LES JOURS OUVRABLES de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- LES SAMEDIS de 9h à 12h et de 15h à 19h
- LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS de 10h à 12h seulement.

En respectant ces horaires, vous respectez votre voisinage et évitez de vous mettre en infraction.



UN CENTRE DE VACCINATION COVID A ÉTÉ INSTALLÉ SUR LA COMMUNE

La ville mobilisée

Afin de limiter les déplacements des personnes, la commune a mis en place un centre de vaccination Covid-19. Cette opération a nécessité une lourde logistique, Courville ayant accueilli dans un premier temps les candidats au vaccin de 33 communes. Appels, prises de rendez-vous, organisation du planning en fonction de l'arrivée des doses, les élus sont mobilisés depuis 4 mois.



Le mot centre a pris tout son sens lors de la mise en place de la vaccination contre la Covid 19 à Courville. A l'initiative de la municipalité qui avait postulé très tôt pour mettre en place un centre de vaccination sur la commune, Courville s'est vite retrouvée au cœur d'une gigantesque opération mobilisant élus, soignants, bénévoles et agents municipaux. Afin de limiter les déplacements des personnes âgées et de profiter de la situation centrale de la commune, chaque vendredi depuis le 5 mars, Courville accueille les candidats au vaccin.

Courville n'a pas attendu

Comme partout en France, répondant au flux des livraisons de l'ARS, le nombre de personnes à vacciner est monté de manière exponentielle, nécessitant une organisation drastique en coulisses. Dès janvier, bien avant la mise en place de ce centre, les élus dans un premier

temps avaient centralisé les demandes et appelé les seniors de la commune afin de recenser ceux voulant se faire vacciner. Par la suite, afin de caler les

3546
Nombre d'injections sur le centre de Courville au 31 mai

480
Record de doses attribuées en une journée le 11 mai 2021

2
Nombre de centres de vaccination sur la communauté de communes

5
Nombre de boîtes de vaccination

4
Nombre d'infirmières mobilisées en simultané par séances

PFIZER ET MODERNA
Vaccins administrés

rendez-vous, et parfois organiser leur véhiculage, ces appels se sont étendus à tous les seniors désireux de se faire vacciner dans la communauté de communes. Ainsi, dès le feu vert reçu de l'ARS, le centre de vaccination était mis en place grâce à la collaboration d'Eric Gérard, maire de La Loupe et coordinateur de l'opération début mars.

Des milliers d'appels à gérer

Dès le mois de mai, la cadence augmentant en fonction des arrivages de doses fournies par l'ARS, le rythme s'est accéléré et le centre a dû être déplacé de la salle Pannard vers le Gymnase tandis qu'un second centre voyait le jour à Illiers-Combray. Derrière tout cela, une équipe d'élus a dû organiser une veille téléphonique en mairie pour recevoir les centaines d'appels, les tabler, avant de retransmettre les demandes au Pôle enfance qui organisait par la suite la prise de rendez-vous en rappelant chaque inscrit.

La mise en place de ce centre a été accueillie avec soulagement par les personnes âgées qui se souciaient de ne pouvoir se déplacer, évitant à celles-ci de se rendre vers les grands centres de vaccination. ■

Pour se faire vacciner à Courville :

Centre de vaccination Courville :

☎ 02 37 18 07 97

Pharmacie centrale du Pays Courvillois :

☎ 02 37 23 20 24



1 • Recensement des volontaires par les élus - 2 • Enregistrement des inscrits et préparation des carnets et étiquettes de vaccination - 3 • Préparation des doses de vaccins par les infirmières - 4 • Entretien avec le médecin avant vaccination - 5 • Accueil des inscrits - 6 • Prise de température - 7 • Léa Bazin première courvilloise vaccinée - 8 • Attente de contrôle après vaccination - 9 • Enregistrement des vaccinés et édition du carnet et de l'attestation



DÉPART, FERMETURE, LES CARTONS SE FONT À LA TRÉSORERIE

Un départ regretté

En mai dernier, Christine Bourbao a quitté le Centre de finances courvillois après avoir dirigé celui-ci pendant neuf années. Ce départ va cruellement manquer à l'ensemble des communes du territoire après une collaboration exemplaire avec les services municipaux et intercommunaux



à Mortagne-au-Perche en détachement pour diriger une grosse structure. C'est une belle «promo» en ce qui me concerne même si je quitte Courville avec regrets.

120 budgets par an

Christine Bourbao était à la tête d'une équipe de 9 personnes pour gérer toute la communauté de communes. Au total, nous avons 120 budgets par an à gérer entre les budgets communaux, syndicats scolaires, SIRTOM, Foyer de vie et ceux des EHPAD, dont celui de Brou dont nous avons aussi la charge.

Pour la municipalité, les rapports ont toujours été excellents et Christine Bourbao agissait comme juge de paix, toujours présente pour éclaircir les élus face aux

problèmes de compréhension entre budget privé et budget public.

L'intérim sera géré par M. Desfriche jusqu'à la fermeture annoncée du centre en décembre prochain.

Une proximité perdue à jamais

Nous perdons gros avec ce départ et cette fermeture prochaine de la trésorerie, souligne Hervé Buisson regrettant qu'il n'y aura plus jamais la proximité qu'il y avait auparavant. J'ai vraiment apprécié la collaboration avec Madame Bourbao, tant pour ses compétences que pour sa disponibilité. A partir de 2022, tout sera géré à Nogent-le-Rotrou et un CDL (Conseiller aux décideurs locaux) sera le seul relais pour les collectivités. ■



SERATEC
OUR EXCELLENCE, YOUR TRUST®

Entrepreneurs dans le domaine de la chimie pharmaceutique depuis plus d'un demi-siècle.

Pour Seratec, un principe actif (API) est bien plus qu'une science, c'est une passion. Une occasion de proposer la meilleure solution aux patients et de garantir ainsi une meilleure santé pour toutes et tous.

Grâce à sa très grande expérience reconnue sur le plan international, Seratec s'engage tous les jours: «Notre excellence, votre confiance».

Conçu et fabriqué en France.

2 rue du Thymerais 28190 Courville-sur-Eure
+33 (0)2 37 23 19 68 | contact@serateclab.com
www.serateclab.com

YouTube Twitter LinkedIn



D'APIs
Ingrédients Pharmaceutiques actifs

UNE MAISON FRANCE SERVICE MISE EN PLACE DANS LA COMMUNE

La Poste au service

A l'issue du grand débat national qui avait suivi la crise des «Gilets jaunes», le président de la République Emmanuel Macron avait annoncé la création de 2000 Maisons France Service dans toute la France soit une par canton d'ici la fin de son quinquennat. Courville sera doté de ce type d'équipement dès le 1^{er} juillet prochain permettant d'avoir un bouquet de services dans un même lieu, le bureau de Poste rue Carnot.



Le projet avait été évoqué l'an dernier lors de la venue à Courville de Régis Elbez, à l'époque secrétaire général de la préfecture et de Ludovic Provost, délégué régional de la Poste. A l'occasion de cette visite, avait été discutée la question des fermetures des services sur notre commune et principalement celle de la perception dans un futur proche. Les échanges s'étaient conclus par la nécessité de créer une Maison France Service sur notre commune dans le cadre de la politique gouvernementale sur le développement de ces structures.

Fermeture de la trésorerie

La trésorerie devant fermer en décembre prochain, la solution retenue a été que La Poste porte intégralement ce dispositif en intégrant cette Maison France Service dans ses locaux avec du personnel dédié, pérennisant ainsi l'ouverture de cette structure chère à la population.

La Poste labellisée

Après quelques travaux d'aménagement en avril dernier, la poste sera labellisée au 1^{er} juillet. Son objectif sera de rapprocher les services au plus près des citoyens comme l'avait promis le chef de l'Etat. ■



TABAC - PRESSE - LOTO

" LE COURVILLOIS "

Commerçant d'utilité locale

Bureau de Tabac, Presse et Jeux de la Française des jeux

Coin vapoteurs (Cigarettes électroniques et E.liquides)

Tabac à chauffer Heets (Kit IQOS)

Papeterie, Carterie, Cadeaux, Photocopies

Librairie, Relais Librairie, Chèques Lire

Encaissements Trésorerie Publique (Impôts, Factures d'eau, de crèche, de cantine, d'hôpital etc ...)

E.Shop, Vente dématérialisée (Billetterie spectacles etc ...)

Timbres Postaux, Timbres Amendes et Fiscaux

Téléphones, recharges Téléphonie et E.Money

Cartes grises véhicules

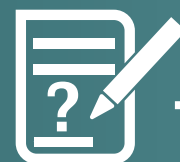
Cartes de pêche AAPPMA




TABAC - PRESSE - LOTO - 02.37.23.20.10

12, Rue Carnot - 28190 Courville sur Eure

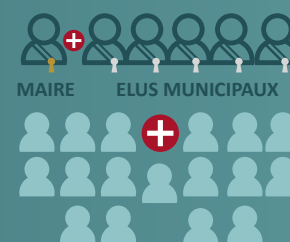
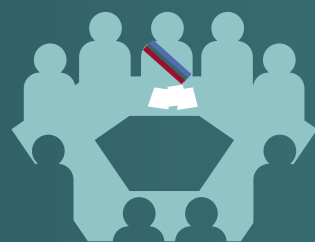
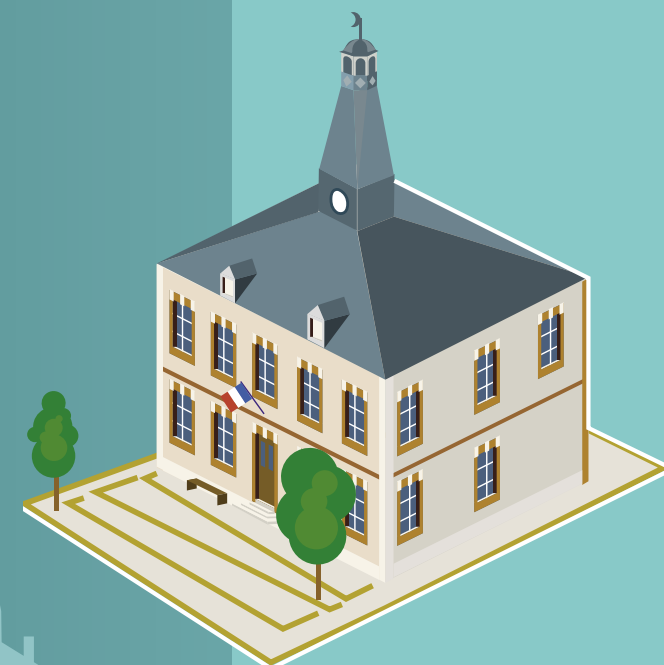
Ou Lundi au Vendredi de 6h30 à 19h00 - Samedi de 7h00 à 19h00 - Dimanche et Jours fériés de 8h00 à 12h30



POUVOIRS, COMPÉTENCES, RÔLES DE CHACUN...

Maire, adjoints et conseillers municipaux, quels sont leurs rôles ?

Compétences transférées, idées reçues, les administrés peuvent souvent être un peu perdus quant à savoir à qui appartient telle ou telle compétence ou tel service. Commune ? Canton, Communauté de communes, Département, Région, Etat... ? Il y a parfois de quoi s'y perdre dans ce puzzle français. L'occasion pour nous de vous rappeler les missions et rôles de chacun au niveau de la commune, qui reste la plus petite division administrative de l'Etat, mais néanmoins riche de missions et responsabilités.



Le maire

Le maire n'est pas élu directement par la population mais par les conseillers municipaux qui élisent ce dernier et ses adjoints juste après les élections municipales. Celui-ci, une fois élu a de nombreuses missions à assurer pour la commune, mais aussi pour l'Etat.

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

- le maire est **administrateur des affaires de la commune**
- il est **responsable des services municipaux**
- il **prépare et fait exécuter les délibérations** du conseil municipal
- il prépare et **soumet le budget communal**
- il est **chargé de sécurité publique**
- il **représente la commune en justice**
- il procède au **recensement général de la population**.

AGENT DE L'ÉTAT

- le maire est **officier d'état civil**
- il est **officier de police judiciaire**
- il **gère les listes électorales** et **organise les élections**
- il est **chargé du recensement citoyen**
- il **organise les cérémonies patriotiques**

Le conseil municipal

Le conseil municipal est élu tous les 6 ans au suffrage universel. Pour notre commune, il est composé de 23 conseillers.

6 ANS
23 ÉLUS

SÉANCES

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre en **séance publique** dans l'annexe de la mairie. Cependant le **public doit s'abstenir de toute intervention** ou de toute manifestation.

Le conseil **règle par ses délibérations les affaires de la commune, vote le budget communal et contrôle l'administration du maire**.

Les conseillers municipaux débattent en séance des projets et des orientations politiques que l'équipe municipale souhaite mener. Le conseil est présidé par le maire (qui a seul le pouvoir de police de l'assemblée).

Ses compétences

Même si ces dernières années de nombreuses compétences ont été transférées à la communauté de communes, nombreuses d'entre elles restent à la charge de la municipalité. Ces compétences sont principalement financées par la collecte des impôts et autres subventions.

Affaires sociales - Etat civil
Culture
Emploi
Entretien de la voirie
Environnement
Espaces verts
Fiscalité locale
Gestion des établissements scolaires
Logement
Police municipale
Promotion de la commune
Sport
Social
Urbanisme (en partie)

Un travail d'équipe

Le maire dans ses missions est épaulé par son équipe municipale, composée d'adjoints, de conseillers délégués et des conseillers municipaux.

LA MUNICIPALITÉ

Cinq adjoints et trois conseillers délégués accompagnent le maire dans des domaines spécifiques qui leur ont été attribués et défendent leurs projets au conseil municipal. Cet ensemble constitue l'exécutif de la commune et par définition la municipalité.

LES COMMISSIONS

Composées d'élus municipaux, elles ont pour rôle d'étudier les dossiers à passer au conseil municipal. Elles ne disposent d'aucun pouvoir propre, mais donnent un avis sur les affaires de leurs domaines de compétences. Douze commissions travaillent sur les projets de la commune :

Affaires scolaires	Marché hebdomadaire
Urbanisme, travaux	Camping, environnement,
bâtiments, AD'AP	gestion des énergies
Culture et équipements	Sports
culturels	Appels d'offres
Finances	Fêtes et cérémonies
Voirie, VRD	Communication
Santé	

Une véritable entreprise

La fonction de maire, même si elle donne beaucoup de travail et de responsabilités, n'est pas un métier. Le maire est officier d'état-civil et officier de police judiciaire dans sa commune. En véritable chef d'entreprise, il dirige au côtés de Géraldine Le Nagard, directrice générale des services, les 37 agents composant les services de la mairie. Ces agents sont répartis dans les 7 services municipaux de la commune.

Administration générale
Services techniques
Affaires scolaires
Médiathèque
Ecole de musique
Service entretien
Camping municipal

7 SERVICES
5 M€ DE BUDGET (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)
37 AGENTS
2913 HABITANTS

Les décisions du maire

En vertu d'une délégation de pouvoir que lui a confié le conseil municipal, le maire peut être amené à prendre des décisions ou des mesures et doit impérativement en rendre compte à la séance de conseil la plus proche.

Les arrêtés municipaux

Acte administratif pris par le maire, un arrêté municipal peut intervenir dans divers champs de compétences, pouvant aller jusqu'à restreindre certaines libertés (couvre-feu, fermeture des parcs pendant l'épidémie de Covid 19, stationnement, rues barrées, etc...), tout en respectant bien sûr l'ensemble des règles juridiques françaises. A titre d'exemple, certains arrêtés peuvent être refusés par la préfecture.

Au delà de la commune

Les élus municipaux sont aussi appelés à siéger hors commune au sein notamment de la communauté de commune (élus délégués) et dans différents syndicats (SIRTOM, Office de tourisme...) ou conseils d'administration (Synelva, CM'in...).

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

Qui gère quoi ?

Depuis 2015 et la création de la loi NOTRe, de nombreuses compétences ont été transférées à la communauté de communes et il est parfois difficile de savoir vers qui s'orienter en fonction des compétences.

Assainissement

L'assainissement non-collectif est maintenant une compétence intercommunale avec un service dédié, le SPANC

Centre de secours

Le maire est responsable de la sécurité dans sa commune. Alors que les pompiers volontaires sont sous la responsabilité du SDIS, le coût de fonctionnement du centre de secours est maintenant pris en charge par la communauté de communes.

Déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères n'est ni du ressort de la commune, ni de celui de la communauté de communes. Elle est gérée par un syndicat intercommunal, le SIRTOM, regroupant les cantons de Courville, La Loupe et Senonches.

Développement économique

Le développement économique fait partie des compétences obligatoires à gérer par la communauté de communes.

Ecoles

Depuis 1883, les municipalités sont chargées de construire et de faire fonctionner les écoles et sont en charge du temps périscolaire et de la restauration scolaire. En revanche, les professeurs des écoles ne sont pas employés par la municipalité mais par l'Etat.

Enfance jeunesse

C'est une compétence pleine et entière gérée par la communauté de communes.

Urbanisme

Rivière

Eau potable

Sécurité

Assainissement

Interconnexion d'Eau potable

Cette compétence communautaire consiste à mettre en liaison de manière réciproque des unités de production distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable entre les communes.

Rivière

La gestion de la rivière est de compétence communautaire notamment à travers la compétence GEMAPI.

Santé

La gestion des maisons de santé du territoire est de compétence intercommunale.

Sécurité

Le maire garde ses pouvoirs de police sur la commune. Il est aidé pour cela de la police municipale et de la gendarmerie nationale qui peut intervenir 24h/24 et 7j/7. En revanche, il est bon de rappeler que la police nationale n'a pas autorité sur le territoire communal sauf à titre exceptionnel et accompagnée de la gendarmerie.

Tourisme

La compétence tourisme suite à la loi NOTRe appartient désormais à la communauté de communes par le biais de l'Office de tourisme intercommunal, association pilotée par la communauté de communes et qui regroupe les bureaux d'Illiers-Combray et de Courville-sur-Eure. Le camping et l'aire de camping car sont gérés par la mairie.

Voirie

Principalement gérée par la municipalité, certains grands axes appartiennent néanmoins au conseil départemental ou à l'Etat qui ont en charge leur entretien. La communauté de communes assure également l'entretien des voies communales hors agglomération.

Urbanisme

Depuis le début d'année le PLUi remplace notre traditionnel PLU. Celui-ci régit toutes les règles de construction sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Carnet d'adresse

Mairie de Courville
Rue Pannard - 28190 Courville-sur-Eure
Tél : 02 37 18 07 90
E-mail : accueil@courville-sur-eure.fr

Communauté de communes Entre Beauce & Perche
2 rue du Pavillon - 28120 Illiers-Combray
Tél. : 02 37 24 38 47
E-mail : contact@entrebeauceetperche.fr

SIRTOM
Rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure
Tél : 02 37 23 32 63
E-mail : sirtomcourville@wanadoo.fr

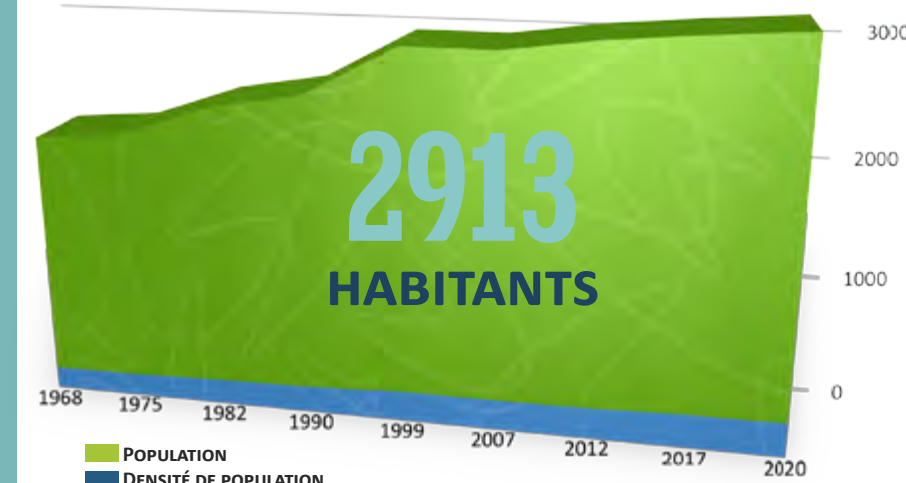
Au pays des acronymes

NOTRe : Nouvel Organisation Territoriale de la République
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
SIRTOM : Syndicat mixte intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
SPANC : Service public d'assainissement non-collectif

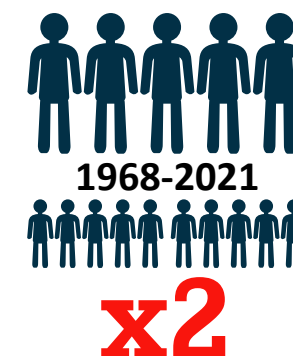
RECENSEMENT 2020

Population en hausse

Les premiers résultats du recensement 2020 viennent d'être publiés. Ceux-ci révèlent une nette hausse de la population



Deux mille neuf cent treize ! C'est le nombre d'habitants (dénombrés) sur notre commune lors du dernier recensement de 2020, soit 46 de plus que lors du comptage de 2017. Force est de constater en analysant les chiffres des recensements précédents fournis par l'INSEE, que la population courvilloise au fil des cinquante dernières années a pratiquement doublé, 1972 habitants étaient comptabilisés sur la commune en 1968



En chiffres, en bref

Le code a changé

Il est dorénavant possible au candidats du permis de conduire de passer l'examen du Code de la route directement dans la commune. En effet, un dispositif de passage du dit examen a été mis en place sur deux sites courvillois : le centre de contrôle technique automobile et le centre de courrier de la Poste (rue du Pays courvillois). Il faut souligner que la mise en place de ce dispositif au bureau de Poste

est une exception dont la commune a pu bénéficier, ce service n'étant pas déployé dans les communes de notre strate démographique. Ce nouveau service permettra aux candidats de pouvoir passer l'examen plus simplement sans devoir se véhiculer et avec des délais raccourcis, tant pour l'inscription que pour les résultats.

Collecte des sapins de Noël

C'est le nombre de sapins de Noël collectés par la calèche en décembre dernier, soit presque le double de l'année précédente.

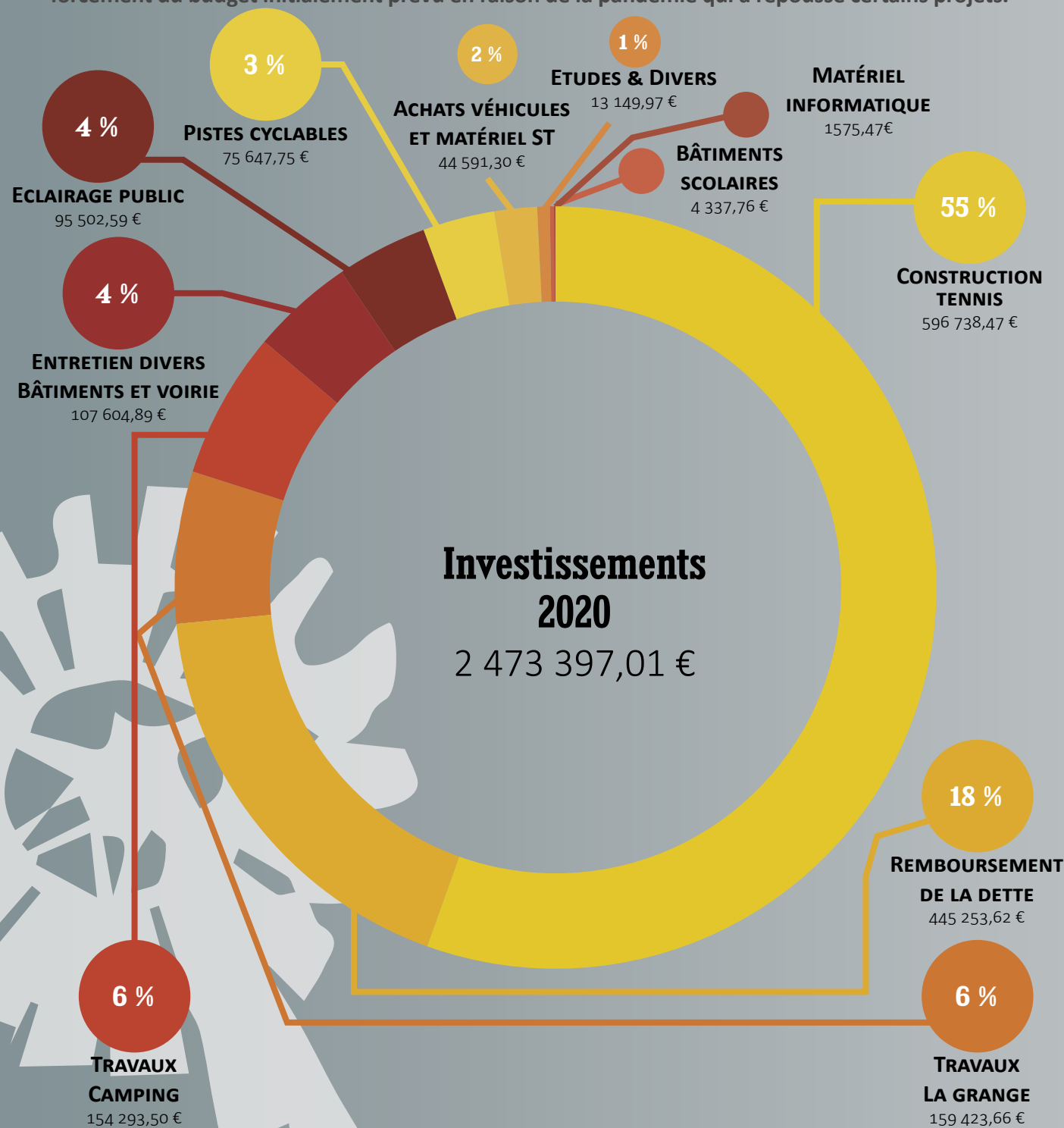
237



LE COMPTE ADMINISTRATIF A ÉTÉ ADOPTÉ

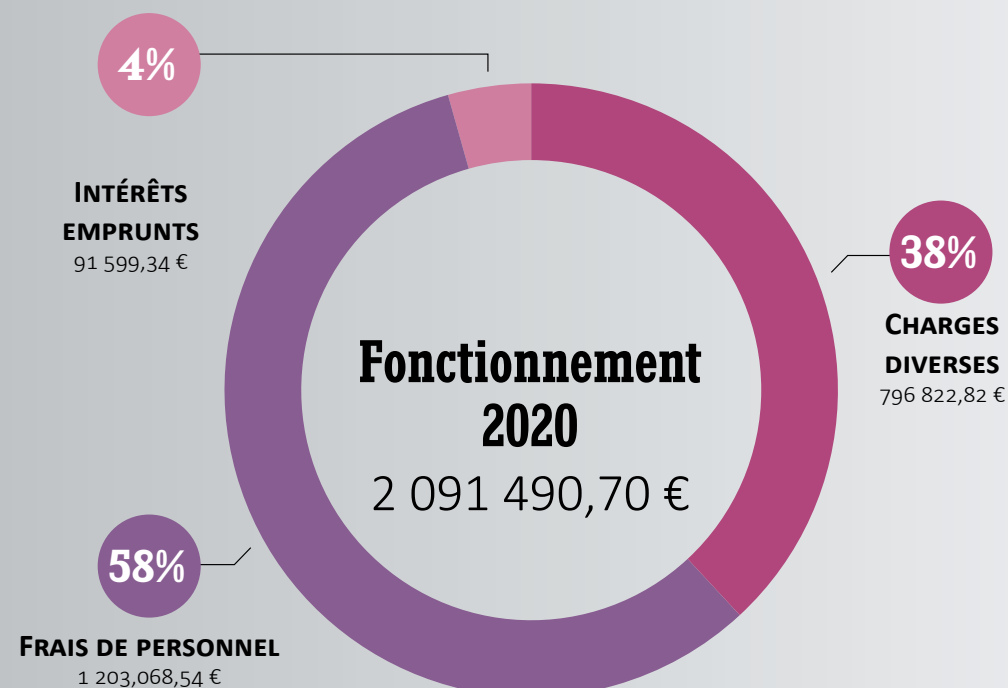
Le compte est bon

En début d'année, le conseil municipal a pour traditionnelle mission de voter le compte administratif qui arrête les comptes de la commune de l'année écoulée et en dresse un bilan comptable. Retour en chiffres sur l'exercice 2020 avec un zoom sur les principaux investissements et travaux réalisés ne découlant pas forcément du budget initialement prévu en raison de la pandémie qui a repoussé certains projets.



COMPTE ADMINISTRATIF : FONCTIONNEMENT 2020

Pour rappel, la section fonctionnement comprend les charges de personnel et indemnités des élus, les frais courant (eau, électricité, assurances, contrats divers) et les intérêts des emprunts. Légèrement supérieur à l'exercice précédent, sa répartition est identique à l'année précédente.



Budget 2021

Le budget ayant été voté plus tôt cette année, le vote d'un second budget supplémentaire a été nécessaire afin d'ajuster certaines dépenses. Nous vous présentons ici la somme des deux budgets 2021

Budget Investissements
3 207 551,51 €

Budget Fonctionnement
2 992 965,75 €

SUPERMARCHÉS G20

DÉPENSER MOINS SANS ALLER LOIN

MAGASIN OUVERT
Du lundi au samedi de 8h30 à 20h
et le dimanche de 9h à 13h

30, rue de la Gare
28190 COURVILLE-SUR-EURE

DRIVE ET LIVRAISON
09 86 40 81 11
www.supermarchesg20.com

MAGASIN EN CENTRE VILLE
PARKING 45 PLACES



LES PREMIÈRES CAMÉRAS DEVRAIENT ÊTRE INSTALLÉES À L'AUTOMNE

Bientôt vidéo-protégés

Dispositif attendu de la population et des entreprises, la mise en place d'une vidéo-protection sur la commune a été lancée il y a bientôt une année. L'occasion de faire un nouveau point sur son avancement.



réunions de travail et une journée de visite sur le terrain ont déjà eu lieu. Quelques légères adaptations ont été apportées au dossier validé en Préfecture, mais ne remettant pas en cause les principes majeurs du projet.

pouvoir lancer l'appel d'offres, afin d'envisager les premiers travaux à l'automne.

Par contre, je ne peux pas encore vous dévoiler le nombre de caméras qui seront déployées cette année, par rapport à l'enveloppe de 75 000 € TTC que nous avons budgétisée en 2021. Sachant que l'appel d'offres sera lancé de façon globale, mais avec une tranche ferme (2021) et une tranche conditionnelle (2022). Nous aurons donc à l'issue de l'appel d'offres le montant exact qu'il conviendra d'inscrire au budget 2022 pour achever l'ensemble du projet. ■ H. BUISSON

C'est un dossier qui avance bien, puisqu'après avoir retenu le bureau d'études (Pro consulting) qui assurera la Maitrise d'œuvre de ce projet, deux

Une installation progressive

Nous devrions arriver maintenant rapidement à la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et ainsi

ESPACE, GRAND LARGE, LES ÉLÈVES MÈNENT L'ENQUÊTE

Vers de nouveaux horizons

Les activités s'enchaînent à l'école Sainte-Marie en cette année particulière où les sorties et voyages scolaires sont impossibles.



L'année se poursuit sur le thème de l'enquête. A défaut de pouvoir voyager physiquement, les élèves découvrent de nouveaux horizons par le biais de leurs projets de classe : les Grande section/CP ont observé l'architecture si particulière des Jardins de Versailles tandis que les CP/CE1 se perfectionnent dans la lecture d'indices des enquêtes de l'inspecteur Lafouine. Les CM1/CM2 ont parcouru les mers en suivant l'avancée du Vendée Globe.

Les élèves bientôt dans l'Espace...

Ils décolleront bientôt aux côtés de Thomas Pesquet direction l'espace ! Les CE2/CM1 poursuivent leur travail sur la pleine conscience au travers de petits exercices de méditation menés en classe. Les Petite et Moyenne section ont travaillé sur l'observation des animaux. Avec le retour des beaux jours, les enfants de maternelle ont retrouvé vélos, échasses et trottinettes pour occuper les temps de récréation.

...et déjà à la radio

Des journalistes de Radio Grand Ciel sont venus sur l'établissement tout un après-midi afin d'enregistrer les enfants du CP au CM2. Ils ont pu échanger sur les projets menés dans leur classe. Ce sont 35 minutes d'émission qui ont ainsi été compilées et diffusées. Une expérience intéressante et originale pour nos jeunes.

Les secrets de la croissance des végétaux seront bientôt découverts par les enfants qui pourront ainsi s'occuper de réaliser des plantations afin de fleurir notre école pour le printemps : des graines, des bulbes, de jeunes plants, tout sera testé ! Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2021 touchent à leur

fin. Notre effectif est presque au complet. Les rendez-vous pour la rentrée 2022 débuteront dès le mois de septembre.

N'hésitez pas à visiter notre site internet ecole-saintemariécourville.fr afin de découvrir notre établissement ! ■ A. PATAUT

Pour tout renseignement, contacter M^{me} PATAUT au 02 37 23 26 05.

Tête en l'hair
Salon de Coiffure Mixte
42, rue Pannard
28190 Courville sur Eure
02 37 23 81 49
@tetenlhair28
Du Mardi au Vendredi de 9h à 19h
Le Samedi de 8h à 16h

VOUS VENDEZ, VOUS ACHETEZ ?
Une véritable expertise • Un accompagnement personnalisé

ENSEMBLE, RÉALISONS
VOTRE PROJET IMMOBILIER
EN TOUTE CONFIANCE !

Anamaria GRIGORE
06 81 68 40 72
anamaria.grigore@capifrance.fr

capifrance



POURQUOI RECYCLER SES VÊTEMENTS ? LA SECONDE VIE DES TEXTILES AU RELAIS.

On vous explique tout

Le printemps est là et avec lui le grand nettoyage des placards, dressings, grenier... pointe le bout de son nez. On y découvre des vêtements trop petits, abîmés, troués... Au lieu de les jeter dans votre poubelle, vous pouvez les apporter aux bornes du Relais présentes sur la commune.



Quels sont les dons acceptés dans ces bornes ?



Tous les vêtements même ceux qui sont déchirés, troués, abîmés... Mais ce n'est pas tout, vous pouvez aussi y mettre vos chaussures, votre linge de maison et la petite maroquinerie (sac à main, ceinture...). Il faut glisser vos dons dans des sacs de 30 litres et bien les fermer. Attention vos dons de vêtements ne doivent pas être souillés et la maroquinerie doit être en bon état.

Que deviennent vos dons ?

En 2020, 113 tonnes ont été récupérées sur le territoire du SIRTOM. Une fois collectés, ils sont envoyés à l'usine de Favières (28) pour être triés par catégorie. Une fois ce tri effectué, chaque catégorie part dans la filière qui lui est propre.

RÉEMPLOI POUR 61% :

- o 55% sont exportés dans des pays en voie de développement (dont les Relais africains)
- o 6% sont vendus dans les boutiques du Relais (Ding Fring)

RECYCLAGE POUR 36% :

- o 26% servent de matières premières pour notamment la fabrication du Métisse qui est un isolant pour les habitations
- o 10% vont être transformés en chiffons d'essuyage

DÉCHETS POUR 3% :

Valorisation énergétique ou enfouissement

Besoin d'aide, un doute :



www.sirtom-courville.fr
Page Facebook :
SIRTOM de Courville

Concours des maisons fleuries
COURVILLE-SUR-EURE

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EDITION 2021

☐ CATÉGORIE MAISON INDIVIDUELLE AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE
☐ CATÉGORIE FAÇADE DE MAISON INDIVIDUELLE DÉPOURVUE DE JARDIN ET BALCON
☐ CATÉGORIE COMMERCE ET ENTREPRISES

Le fleurissement pour concourir doit être visible de la rue

BULLETIN À RETOURNER EN MAIRIE - Date limite d'inscription : 25 juin 2021

LA COMMUNE MISE SUR L'ÉLECTRIQUE.

Vers des utilitaires verts...

La municipalité a reçu en mars dernier son deuxième véhicule utilitaire électrique. Afin de pallier un parc automobile vieillissant, la commune poursuit sa politique éco-responsable en investissant dans des véhicules propres, délaissant petit à petit les véhicules dits "Diesel" qui équipaient historiquement les services.



C'est un véritable virage écologique qu'a emprunté la municipalité depuis 2019. Dans une politique éco-responsable, la municipalité a fait le choix pour la deuxième fois, de remplacer un véhicule Diesel, par un véhicule utilitaire sans émission de gaz à effet de serre et 100% électrique.

Une première expérience concluante

Équipé depuis maintenant trois ans d'un premier véhicule de fonction 100% électrique, Marc Boucey, le directeur des services technique a pu faire de cette pre-

mière acquisition un retour d'expérience positif. L'autonomie de ce type de véhicule est totalement adaptée aux courts déplacements des services techniques municipaux. Cet investissement de 26000 € était nécessaire et va permettre aussi de limiter les frais d'entretien d'un parc automobile vieillissant. La commune de Courville possède actuellement huit véhicules auxquels s'ajoutent les tracteurs et différents engins techniques. Nous essayons de renouveler ce parc progressivement, certains véhicules ayant largement dépassé les vingt années de services. ■

ESPACES VERTS

...et des massifs plus responsables

Nos agents des services techniques réaménagent et repensent petit à petit les massifs de la commune dans une démarche plus écologique et de fait plus économique sur le long terme.

Moins d'arrosage

Ainsi, le choix est fait d'abandonner progressivement sur plusieurs massifs les plantations annuelles en privilégiant plantes vivaces et rustiques afin de limiter les arrosages et entretien et permettant d'avoir des massifs persistants



Vintage Technic

Élément indispensable à nos services techniques, les véhicules utilitaires font partie intégrante du paysage courvillois, leur présence à travers les rues témoignant du travail de nos agents techniques sur la commune. L'occasion pour nous de jeter un coup d'œil dans le rétro et de retracer l'histoire de ces principaux véhicules de l'emblématique « tube » Citroën au é-jumpy, 50 ans d'histoire automobile française vous sont présentés.

Années 40/50

LE TRACTEUR FAR



Années 60

LE TUBE CITROËN TYPE H



Années 80

LE TRAFIC RENAULT



Années 90/2000

C15 CITROËN, RENAULT EXPRESS RENAULT TRAFIC

ET ACQUISITION D'UN PREMIER POIDS-LOURD



Années 2010

DACIA PUBLICITAIRE



2019-2021

PASSAGE À L'ÉLECTRIQUE KANGOO ELECTRIC CITROËN É-JUMPY



LES ESTIMATIONS DU PROJET AU DELÀ DE L'ENVELOPPE PRÉVUE

Le coût du spectacle

Cela reste l'une des principales interrogations des courvillois après les vaccins, la création de la salle de spectacle reste très attendue. Toujours en phase d'étude, le projet n'est pas sans surprises et les ambitions pourraient être revues à la baisse.

Ce projet culturel reste le projet le plus important du mandat et demande beaucoup de réflexion et d'analyse afin de prendre les bonnes décisions.

C'est ce à quoi a dû faire face le conseil municipal, après que l'équipe de programmistes nous ait fait la présentation des quatre scénarios qu'ils ont imaginés, sur les orientations et attentes émises par le comité de pilotage.

Si sur les principes d'organisation spatiale présentés, tant en intérieur qu'en extérieur du bâtiment, tout convenait globalement aux élus, c'est au moment où les enveloppes financières de chacun des scénarios ont été dévoilées, que

l'ambiance bon enfant de la réunion s'est trouvée un peu « plombée ».

Des prix au dessus des prévisions

En effet, pour le scénario "minimaliste" pour une salle de 250 places (spectacles et cinéma) plus école de musique, hall d'accueil, loges, parvis... le coût annoncé atteignait déjà les 7 millions d'euros, quant au scénario "maximaliste" avec une salle de 320 places, plus salle de cinéma indépendante, plus école de musique et tous les aménagements nécessaires à un tel équipement, le budget s'envolait à dix millions d'euros.

Nous avons donc pris le temps de la réflexion, regardé ce que financièrement nous étions en capacité de monopoliser au niveau

subventions et ce que nous pourrions emprunter, tout en restant dans des proportions de désendettement raisonnable. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous sommes en capacité de mener à bien un projet à hauteur de 6 M€ TTC, objectif qui a été redonné à notre programmiste afin qu'il nous propose des pistes d'économie et que le projet rentre dans l'enveloppe que nous nous sommes fixées. Nous devrions avoir un retour de sa part avant l'été.

Côté maîtrise foncière, nous nous sommes rendus propriétaire de la maison de la famille Lhuillery et attendons un rendez-vous chez le notaire pour signer l'acquisition de deux parcelles contiguës, qui représenterait au total, une surface de près d'un hectare. ■ HB

75 MIN DE PARIS 300 PERSONNES PLUS DE 150 PLACES DE PARKING
21 CHAMBRES PRIVÉES 80 COUCHAGES 4 ESPACES DE RÉCEPTION 1 PISCINE AIRES DE JEUX

Domaines & Événements

LIEU DE RÉCEPTION POUR ÉVÈNEMENTS PRIVÉS ET PRO

Domaine de VAUJOLY

contact@vaujoly.com
Lieu Dit Le Vaujoly, 28190 Courville-sur-Eure

www.vaujoly.com
www.domainesevenements.com

DISPOSITIF BOURG-CENTRE

Votre avis compte



Comme nous l'évoquions dans le bulletin n°54, Courville a été retenue dans le dispositif "Bourg-Centre" piloté par le conseil départemental. Ce dernier va financer à hauteur d'un million d'euros la revalorisation du centre-ville.

Les habitants ont la parole

Dans le cadre de cette opération, un diagnostic du territoire va être réalisé. La municipalité souhaite faire participer les habitants à cette démarche afin que les réponses apportées soient au plus proche des attentes et besoins de la population. Le bureau d'études Altéreo qui réalise cette analyse a rédigé un questionnaire pour connaître votre avis, votre pratique et votre représentation du bourg-centre.

Une stratégie de développement local

L'étude de revitalisation donnera lieu à une stratégie de développement local, avec la définition d'actions à mettre en place permettant la redynamisation de la commune.

Ce questionnaire est anonyme.

Vous pouvez y répondre en ligne sur : <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/e9db6da7> ou en scannant le QR code ci-contre.



Elections départementales et régionales



20 & 27 JUIN 2021

ATTENTION

Déplacement du bureau de vote N°1
Salle Pannard

LE DIRECTEUR DE LA DRAC EN VISITE À COURVILLE

Un soutien de poids

Le 5 février dernier, Fabrice Morio, directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de la Région Centre - Val de Loire a fait le déplacement depuis Orléans, pour faire la connaissance de notre commune dont il avait entendu parler très favorablement.



Dès son arrivée, l'église Saint-Pierre, la porte Saint-Nicolas et l'éolienne Bollée étaient déjà dans les petits papiers de Fabrice Morio, directeur de la DRAC. Venu rencontrer Hervé Buisson, président de la communauté de communes, accompagnés de leurs directrices respectives, le directeur régional agit au nom de l'Etat sur un large champ d'interventions : patrimoine, archéologie, monuments historiques et création artistique. Il pilote les financements publics qui initient bien souvent les financements complémentaires.

Un engagement remarqué

Après avoir pris connaissance des atouts de la ville, les projets et activités historiques, patrimoniales et culturelles lui ont été présentés avant un tour de la commune. Le suivi de la restauration de l'église, la rénovation du prieuré, la création de la salle de spectacles et la position de la médiathèque ont retenu toute son attention.

Il a salué l'engagement et le dynamisme du conseil municipal, la vitalité de nos commerces et a dispensé les précieux conseils de l'homme qui a consacré toute sa vie à la gestion de projets culturels en France et à l'International.

Le directeur régional va d'ores et déjà inviter les directeurs du Théâtre de Chartres et de l'Atelier à Spectacles de Vernouillet à accompagner notre commune car selon lui, ce qui sera précieux pour Courville, le sera aussi pour les autres salles dont le travail en commun permet toujours d'enrichir l'offre et l'expérience: de classique et accessible pour tout public à des découvertes pour des publics plus initiés.

La DRAC inscrite au comité de pilotage

Il a aussi balisé utilement le suivi, en demandant à se concentrer sur la conception, le fonctionnement puis la programmation. S'il a reconnu l'intérêt d'une présence associative, il a surtout montré le chemin du professionnalisme dans l'encadrement par des citoyens expérimentés de la gestion de projets structurants.

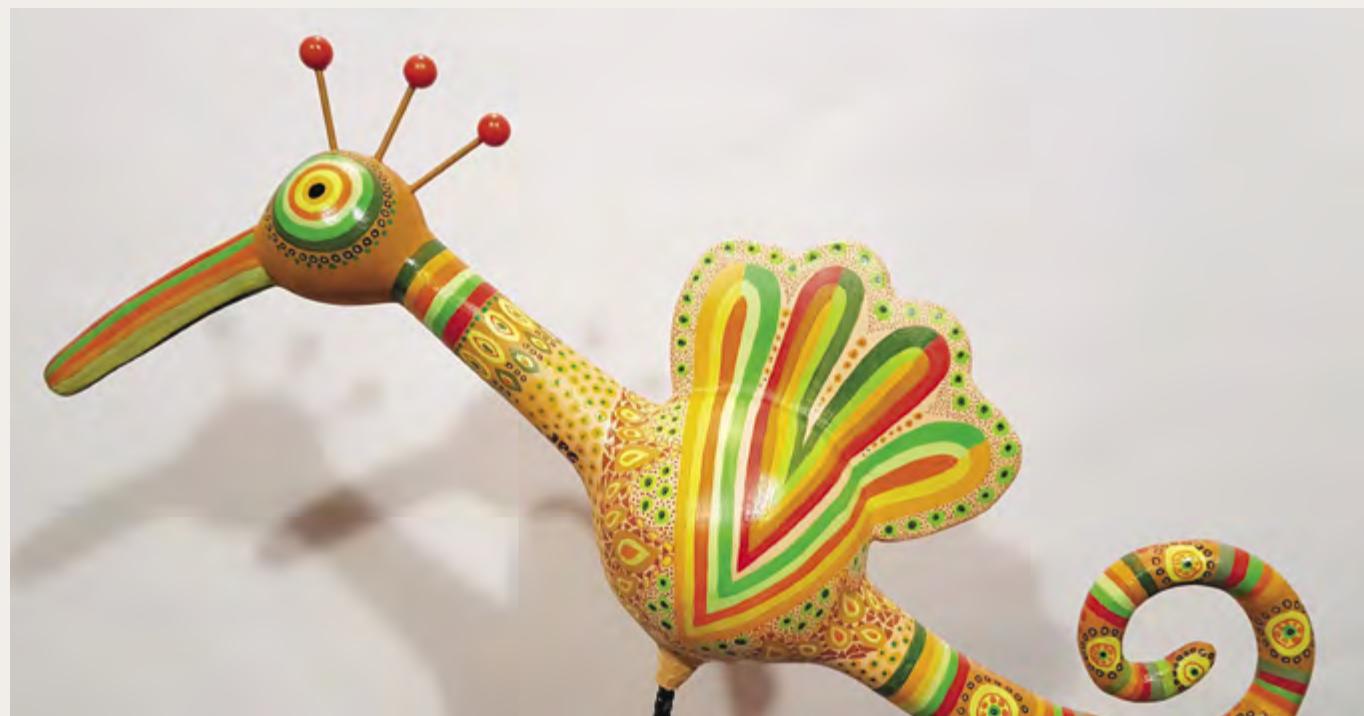
Convaincu par plus de deux heures et demie passées à Courville et par la force du projet, il a assuré le maire et le président de la communauté de communes de sa bienveillante attention et de son suivi personnel, pour la mobilisation de financements. Pour preuve, Monsieur Morio va dépêcher un des membres de sa Direction Régionale pour participer au comité de pilotage. Une nouvelle étape significative de l'engagement des autorités culturelles pour le projet lancé par Christiane Tarride. ■ L. PROVOST



RÉSERVEZ AUJOURD'HUI VOS RENCONTRES CULTURELLES

De nouveaux horizons...

Suite à la pandémie, les grands événements culturels printaniers ont dû être soit annulés soit reportés. Avec les beaux jours, vos grands rendez-vous culturels reviennent divertir et animer l'arrivée de l'été : expositions, musique, théâtre...



Annoncé en mars 2020, votre salon de la sculpture n'a pas eu lieu se chevauchant avec les élections municipales et fut également reporté cette année en raison des conditions sanitaires. C'est du **8 au 13 juin** que la salle Pannard rouvrira ses portes sur des œuvres d'une grande diversité que présentent nos amis sculpteurs qui fidèlement se sont inscrits et/ou réinscrits à cette septième édition de « La poésie des formes ». Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour venir apprécier pour venir apprécier un travail sculptural d'œuvres d'une grande sensibilité contemporaine, classique, imaginaire...

Le comice se fait attendre

Nouvelle victime de la pandémie, le Comice agricole tant attendu des courvillois ne verra pas le jour non plus en 2021. Déjà annulé en 2020, l'événement ne peut être organisé dans les conditions sanitaires actuelles. Le public devra patienter encore un an de plus pour voir cette grande fête populaire qui fait tant parler dans notre cité.

Jazz de Mars en automne

En revanche, la salle Pannard pourra de nouveau résonner au son de la musique, après deux ans de silence avec le retour de Jazz de Mars à Courville. Reporté lui aussi, le festival départemental n'aura pas son traditionnel cadre printanier mais celui des feuilles mortes de l'automne chères à Prévert et au monde du Jazz. Le concert "Louis Prima For Ever" clôturera le festival départemental tant attendu.



Un premier quinquennat pour Courvillenscène

Pas de décalage en revanche, pour les rencontres culturelles Courvillenscène qui fêteront leur cinquième anniversaire et se dérouleront du **20 au 25 juillet prochain**. C'est avec un large choix de spectacles en extérieur musical, théâtral, déambulatoire que les compagnies se réjouissent de vous retrouver vous, public fidèle au rendez-vous.

■ S. GAREL



Les rendez-vous de l'été et de la rentrée à ne pas manquer*

Juin

ART

Du 8 au 13 juin

7^e Salon de la sculpture

Place des Fusillés

FESTIVITÉS

20 juin

Fête de la musique

Place des Fusillés

11h-12h : Concert de l'école de musique

18h-22h : Concert par un groupe musical

EXPOSITIONS

Jusqu'au 22 juillet

Soline Doret, Muriel Rousseau, Diane Solis

Dessins, peintures et collages à la médiathèque

Juillet

FESTIVITÉS

13 & 14 juillet

Fête nationale

SPECTACLE

Du 20 au 25 juillet

5^{es} Rencontres culturelles Courvillenscène

Septembre

ASSOCIATIONS

4 septembre

Forum des associations

Gymnase Klein

FESTIVAL

4 & 5 septembre

La Grande balade

Stade du D^r Jourdain

FESTIVITÉS

5 septembre

Bric à brac du comité des fêtes

Octobre

MUSIQUE

22 octobre

Concert Louis Prima for Ever



*ATTENTION, CE PROGRAMME EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN RAISON DES MESURES SANITAIRES ET DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE



UN NOUVEAU FESTIVAL ENTRE BEAUCE & PERCHE

La Grande balade

Un nouvel événement culturel porté par la communauté de communes Entre Beauce et Perche arrive sur le territoire : un festival en plein air, gratuit, pensé comme une balade culturelle, qui proposera de multiples spectacles : danse, cirque, musique, théâtre, marionnettes, concert, bal et spectacle équestre. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Et pour les plus courageux, le festival peut se faire entièrement à vélo.



Cette balade culturelle, animée par des artistes inspirés, sera aussi l'occasion de redécouvrir le territoire. Entre villes, champs et châteaux, le parcours traversera 5 communes du nord au sud (Pontgouin, Courville sur Eure, Villebon, Magny et Illiers-Combray).

Le Festival la Grande balade se déroulera le week-end du 4 et 5 septembre 2021, de 9h30 à 22h

Des spectacles réalisés par des professionnels

Les rendez-vous à ne pas manquer à Courville-sur-Eure sont : Samedi et Dimanche à 12h00, stade Docteur Jourdain rue des Canaux (avec la possibilité de pique-niquer sur place)

Quand les Poules Joueront du Banjo

« La Compagnie des Plumés vous présente un spectacle loufoque, tendre et drôle. Ils sont accompagnés de leurs belles Poulettes, de Gaspard le Dindon et de leurs Chiens malicieux. Vous allez assister à un concert des plus originaux où le chien

joue du piano et le dindon chante. Et voilà que tout ce petit monde tente de vous faire un concert presque normal où tout se déroule comme prévu. Cependant chacun a ses humeurs et ses caprices... Alors, comme par magie tout le monde va se mettre à l'unisson grâce à des prouesses inattendues. The show must go on... cocoricoooo ».

Vivez le festival de l'intérieur

Si vous voulez vivre le festival de l'intérieur: être bénévole, héberger un artiste ou participer à un spectacle sont autant de possibilités, tout est détaillé sur le site, une belle opportunité de prolonger cette aventure humaine et collective.

www.lagrandebalade.com

QUAND LES POULES JOUERONT DU BANJO

Samedi 4 et dimanche 5 septembre

Quand les poules joueront du banjo

Stade Docteur Jourdain
rue des Canaux à 12h

Possibilité de pique-niquer sur place





DE NOUVELLES INSTALLATIONS AU FOYER DE VIE GÉRARD VIVIEN

Des efforts agréés

Depuis le mois de mai, le Foyer Gérard Vivien bénéficie de nouvelles installations sportives. Un parcours sportif composé de plusieurs agrès a été installé durant l'année. Ce nouvel outil mis en place par l'équipe du service Espaces verts aidé de résidents sera amené à se développer dans les années futures.



En collaboration avec l'équipe des espaces verts et les résidents un parcours santé loisirs composé de plusieurs agrès a été installé au cœur du Foyer Gérard Vivien.

Pour la directrice Delphine Natu, l'esprit de ces installations est de proposer un sport adapté à tous, favorisant l'accès à une dimension de plaisir que ce soit pour les résidents ou les membres du personnel.

Personnel et résidents impliqués

Il y a eu une réelle implication du personnel et des résidents pour mettre en œuvre ce parcours. Ces structures ont été officiellement inaugurées le 23 avril dernier en présence des résidents, du personnel et

de Laure de La Raudière, présidente du Conseil d'administration accompagnée des membres du conseil.

Quatre agrès installés

Au total, quatre agrès adaptés à différents handicaps physiques ont été installés dans le parc du foyer. Ces outils permettront aux résidents de travailler équilibre, souplesse et musculation tout en s'oxygénant dans un cadre agréable. Cette installation évolutive est appelée à s'agrandir au fil du temps. Lors de l'inauguration, élus et résidents se sont prêtés au jeu en essayant ces nouveaux outils testant leur motricité et leur coordination sous le regard des éducateurs du foyer. ■



SARL ETS O.FINCO
PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE -
PGP - PGN - QUALIBAT - CIP

47 RUE CARNOT
28190 COURVILLE SUR EURE

02.37.23.21.80
02.37.23.26.37



15 décembre 2020

Décision modificative sur le budget M14

2020 de la commune :

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la décision modificative ci-dessous du budget de la commune.

Tarifs des services à la population :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés fixe les tarifs communaux applicables en 2021 (cf tableau ci-contre)

A noter :
Taxe de superposition supprimée :
L'assemblée nationale a voté la suppression des taxes funéraires
De fait la taxe de superposition votée en conseil n'est plus applicable

Demandes de subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 22 voix POUR et 1 contre : (Sandra DESAEVER), décide de verser une subvention de 800 euros à l'association ULTRA TEAM,
- 21 voix POUR et 1 abstention : (Sandra DESAEVER) décide de verser une subvention exceptionnelle de 2400 € à l'Amicale Courvilloise Tennis.

Monsieur Jean-Philippe RECAMENTO n'a pas pris part au vote de la subvention exceptionnelle allouée à cette association, étant président de cette dernière.

Travaux d'éclairage public 2020 : participation financière de la commune par le versement d'un fond de concours :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés : Accepte de verser un fonds de concours de 16 045,41 € à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux définis ci-dessus et à hauteur des montants qui y sont prévus.

Clôture de l'enquête publique pour le déclassement du fossé situé rue de l'Île :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- de valider les conclusions du Commissaire Enquêteur
- de désaffecter le fossé communal situé entre la propriété de Monsieur Régis LESIEUR cadastrée AE 133 et la propriété de Monsieur DRONET cadastrée AE 132, en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit fossé à l'euro symbolique,
- de mettre à la charge de l'acquéreur le coût de l'enquête publique et tous les frais afférents.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Projet photovoltaïque :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

- 8 voix CONTRE : Christine POUPINEAU, Ludivine LUCAS, Marilyne BELLAMY, Patrice CARCEL, Sandra DESAEVER, Céline SURIN, Carine BIAT, et Jean-Claude HAY,
- 9 abstentions : Laurence HUARD, Sylvie GAREL, Christian VASSEUR, Ludovic PROVOST, Patrick DOLLEANS, Christine DAMAS, Karl JOUBERT (pouvoir donné à C Damas), Nathalie CORDERY, Claire-Marie OLLIVIER
- 6 VOIX POUR à la condition de ne pas installer ce projet sur de la terre agricole cultivée ou en état de l'être : Hervé BUISSON, Richard PEPIN, Frédéric HALLOUIN, Jean-Philippe RECAMENTO, Jean-Paul CHARRIER, Laurent LEVANNAIS.

DÉCIDE donc de refuser toute installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du territoire de la Commune de Courville-sur-Eure.

	2021	
MEZZANINE GYMNASSE KLEIN		
Taux horaire	10,60 €	→
ATTRACTIONS MOBILES		
Auto-tamponneuses, karting...	151,50 €	→
Manèges enfants	76,00 €	→
Tirs, loteries confiserie	47,00 €	→

MÉDIATHÈQUE L'EURE DE LIRE		
Abonnement annuel	6,00 €	→
Animations adhérents	1,00 €	→
Animations non-adhérents	2,00 €	→
Gratuité accordée aux enfants, et étudiants et demandeurs d'emploi		

SALLE CARNOT		
Réunion à but lucratif	50,00 €	→
Autres réunions	35,00 €	→

CIMETIÈRE		
Concession 15 ans	130,00 €	↗
Concession 30 ans	180,00 €	↗
Concession 50 ans	420,00 €	↗
Columbarium - Durée 15 ans (2 pl.)	325,00 €	↗
Columbarium Durée 30 ans (2 places)	740,00 €	↗

Les durées peuvent être renouvelées. Dispersion au jardin du souvenir gratuite		
Dépôt d'une urne dans le columbarium 15 ans	87,00 €	↗
Dépôt d'une urne dans le columbarium 30 ans	163,00 €	↗

CAMPING MUNICIPAL		
Forfait A : 1 emplacement- 1 véhicule (-3,5 T)- 2 personnes	8,60 €	→
Forfait B : 1 emplacement- 1 véhicule (-3,5 T)- 1 personne	6,70 €	→

Emplacement tente : 1 pers. hors emplacement délimité	3,00 €	→
Adulte supplémentaire (plus de 7 ans)	3,10 €	→
Enfant (âgé de 2 à 7 ans)	1,60 €	→
Voiture supplémentaire	2,70 €	→
Branchement électrique (6 Ampères)	3,40 €	→
Garage mort (installation laissée en saison sans occupant)	3,80 €	→
Caution pour clé	35,00 €	→
Jeton pour machine à laver	2,50 €	→
Jeton pour camping-car (3 jetons maxi par camping-car)	2,50 €	→
Mobile home : location à la nuit (minimum 2 nuits)	60,00 €	→
Mobile home : prestation ménage	30,00 €	→
Mobile home : caution ménage	50,00 €	→
Mobile home : caution hébergement	200,00 €	→

SALLE PANNARD			
	CONTRIBUABLES COURVILLOIS 2021	NON-CONTRIBUABLES COURVILLOIS 2021	
Location salle seule (avec tables et chaises)	202,00 €	404,00 €	→
Location salle demi journée	202,00 €	202,00 €	→
Option Cuisine	202,00 €	202,00 €	→
Loges	202,00 €	202,00 €	→
Régie	202,00 €	202,00 €	→
Journée supplémentaire à moitié prix. Associations courvilloises : 1 manifestation gratuite par an. Au delà, forfait jour de 150€. Associations courvilloises pour manifestation à caractère culturel : 1ère fois gratuite, 2e fois : 150€, 3e fois 75€ (gratuité pour manifestation culturelle gratuite).			

Acquisition du foncier des consorts

Lhuillery :

Le CONSEIL MUNICIPAL, vu l'avis des domaines n° 2020-28116V0277 rendu le 8 septembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres approuve l'acquisition de la parcelle AD n°14 d'une surface de 1 559 m² appartenant aux consorts LHUILLERY pour un montant de 185000 €, et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents nécessaires à la vente, et à régler tous les frais s'y afférents.

Procédure de classement dans le domaine

public voirie communale de diverses parcelles :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré APPROUVE le classement dans le domaine public communal des parcelles : AB 47, 580,582 et 584, AC 752, 759, et 762, ZA 116 et AD 25 et à réaliser et signer tout acte nécessaire pour l'accomplissement de cette formalité.

Dénomination de la voirie du lotissement

Bonnet, et de la voie menant aux jardins

familiaux :

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés DÉCIDE de dénommer :

- la rue du lotissement « Bonnet » située rue de la Gare : rue des Beaux épis,

- la voie menant aux jardins familiaux : Chemin de la Maladrerie.

Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) :

Après exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de reconduire le soutien financier de la Commune à hauteur de 200 €.

Fonds de Solidarité pour le logement :

Après exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal DÉCIDE de reconduire la participation financière de la Commune au F.S.L. pour un montant de 834.00 €.

A retenir : 2 nouvelles rues :

- RUE DES BEAUX ÉPIS
- CHEMIN DE LA MALADRERIE



17 février 2021

Approbation du compte de gestion du service de l'eau potable (M49) du receveur pour l'année 2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion du service Eau du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif du service de l'eau potable (M49) de l'année 2020

En section d'exploitation :

Les dépenses se sont élevées à : 36 877.44 €

Les recettes ont été de : 26 930.92 €

Solde de l'exercice : - 9 946.52 €

Résultat antérieur reporté : -18 906.37 €

Solde final : - 28 852.89 €

En section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à : 60 477.88 €

Restes à réaliser : 227.70 €

Les recettes ont été de : 48 831.75 €

Solde de l'exercice : -11 873.83 €

Résultat antérieur reporté : 187 350.28 €

Solde final : 175 476.45 €

Résultat cumulé des 2 sections : 146 623.56 €



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2020 du service Eau qui s'établit comme ci-dessus

Affectation du résultat du budget de l'eau potable :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :
Cpte 002- Dépenses : 28 852.89 €
Section Investissement :
Cpte 001 : Recettes 175 704.15 €

Approbation du budget primitif du service de l'eau potable (M49) pour l'année 2021 :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif du service de l'Eau pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 64 296.44 €
Dépenses et recettes d'investissement : 211 147.42 €

Approbation du compte de gestion du service de l'assainissement (M49) du receveur municipal de l'année 2020 :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion du service Assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif du service de l'assainissement (M49) de l'année 2020 :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2020 du service Assainissement qui s'établit comme ci-dessus.
En section d'exploitation :
Les dépenses se sont élevées à : 100 411.30 €
Les recettes ont été de : 100 899.47 €
Solde de l'exercice : 488.17 €
Résultat antérieur reporté : 52 059.24 €
Solde final : 52 547.41 €
En section d'investissement :
Les dépenses se sont élevées à : 58 243.95 €
Restes à réaliser : 1 898.19 €
Les recettes ont été de : 48 925.54 €
Solde de l'exercice : - 11 216.60 €
Résultat antérieur reporté : 189 400.40 €
Solde final : 178 183.80 €
Résultat cumulé des 2 sections : 230 731.21 €

Affectation du résultat du budget du service de l'Assainissement :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE D'AFFECTER le résultat de la manière suivante :
Section de Fonctionnement :
Cpte 002- Dépenses : 52 547.41 €
Section Investissement :
Cpte 001 : Recettes 180 081.99 €

Approbation du budget primitif du service de l'Assainissement collectif (M49) pour l'année 2021 :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 130 190.48 €
Dépenses et recettes d'investissement : 225 122.56 €

Approbation du compte de gestion du budget du Lotissement du Clos de la Briqueterie de l'année 2020 :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe du Lotissement du Clos de la Briqueterie du trésorier municipal pour l'exercice 2020.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif du budget du Lotissement du Clos de la Briqueterie de l'année 2020 :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2020 du lotissement du Clos de la Briqueterie.

Affectation du résultat du budget du lotissement du clos de la briqueterie de l'année 2020 :
Au vu des résultats que présente le compte administratif du budget du Lotissement du Clos de la Briqueterie, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE le report des résultats tels qu'ils résultent comme suit :
Fonctionnement :
Dépenses : 002 : 68 508.20 €

Approbation du budget primitif du lotissement du Clos de la Briqueterie pour l'année 2021 :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif qui s'équilibre comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 116 067.50 €
Dépenses et recettes d'investissement : 47 559.30 €

Approbation du compte de gestion 2020 du budget de la Salle de spectacles :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion du Budget de la salle de spectacles pour l'exercice 2020.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2020 du budget de la Salle de spectacles :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget de la salle de spectacles.

Affectation du résultat du budget de la salle de spectacles
Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE le report des résultats tels qu'ils résultent du compte administratif comme suit :
Fonctionnement :
Recettes : 002 : 3 984 288.53 €. Dépenses : 001 : 6 111.47 €
Investissement :
Recettes : 1068 : 6 111.47 €

Approbation du budget primitif pour l'année 2021 du budget de la Salle de Spectacles :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, APPROUVE le budget primitif comme suit :
Fonctionnement
Dépenses : 3 984 288.53 €- Recettes : 3 984 288.53 €
Investissement :
Dépenses : 3 701 111.47 €- Recettes : 3 701 111.47 €

Tarif du spectacle produit dans le cadre de Jazz en Mars :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés FIXE le tarif du spectacle Louis Prima For Ever comme suit :
- 100 billets au tarif plein soit 18 euros le billet.
- 100 billets au tarif réduit soit 14 euros le billet.
Bénéficieront des billets à tarif réduit les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et toutes les réservations faites par internet.
Date d'ouverture du camping :
Le CONSEIL MUNICIPAL, FIXE, les dates d'ouverture du camping comme suit :
- du vendredi 30 avril 2021 au dimanche 19 septembre 2021.

Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement du camping :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents représentés DECIDE :
1) De créer 2 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial, 1 poste à 35 heures et 1 poste à 25 h par semaine et d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement
2) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :
La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice brut 354 majoré 330 du 1er échelon correspondant au grade d'Adjoint technique territorial.
Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Projet photovoltaïque :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés DECIDE de refuser l'installation du projet de panneaux photovoltaïques présentée par TOTAL QUADRAN.

13 avril 2021
Approbation du compte de gestion du budget de la Commune du receveur pour l'année 2020 :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2020 du budget de la commune (M14) :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ADOPTE le compte administratif 2020 du budget de la Commune qui s'établit comme ci-dessus.

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 2 091 490.70 €- Recettes : 2 739 159.87 €
Report du résultat antérieur : 671 546.98 €
Solde de l'exercice : 647 669.17 €
Solde cumulé : 1 319 216.15 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 2 503 387.85 €
Report du résultat antérieur : 549 512.67 €
Restes à réaliser : 306 113.23 €
Total :3 359 013.75 €
Recettes : 2 208 771.25 €
Restes à réaliser : 624 948.10 €
Total : 2 833 719.35 €
Solde de l'exercice : 525 294.40 €
Total cumulé : 793 921.75 €

Vote du taux des taxes foncières :
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales sur le foncier bâti et non bâti par rapport à 2020 et de les reconduire pour 2021 comme suit :
Taxe foncière bâti : 43.4 % (23,18 part communale + 20,22 part départementale)
Taxe foncière non bâti : 28.88 %

Acquisition des parcelles AD 210 et 211 appartenant à la SCI LE POUL,
Vu l'avis des domaines rendu le 26 Mars 2021,
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, DECIDE d'acquérir les parcelles AD 210 et AD 211 au prix de 78 744.00 € net vendeur appartenant à la SCI LE POUL, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Acquisition de la parcelle AB 543 du bureau de poste
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés, DECIDE d'acquérir la parcelle AB 543 d'une surface de 8m² faisant partie de l'ensemble pour lequel la Commune a délibéré le 20 octobre 2020, et AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents.

Déplacement du bureau de vote
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de déplacer le bureau de vote n°1 de la Salle de la Madeleine à la Salle Pannard.

Cession de la parcelle ZD 249 située rue des Aquées d'une surface de 1488 m² :
Vu l'avis des domaines rendu le 26 Mars 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de céder à la SCI ANAETY représentée par Monsieur LE THEO Jérôme la parcelle ZD 249 au prix de 7000.00 €, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.

10 mai 2021
Affectation du résultat 2020 du budget de la Commune M14

Affectation du résultat :
En réserves R1068 en investissement : 525 294.40 €

Report en fonctionnement R 002 : 793 921.75 €
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE d'affecter le résultat comme ci-dessus.
Budget supplémentaire 2021
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

Section/Nature	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	793 921.75 €	793 921.75 €
Investissement	1 362 211.32 €	1 362 211.32 €

Garantie d'emprunt contractée par l'EHPAD Intercommunal
Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE, de garantir le ou les emprunts que contractera l'EHPAD Intercommunal à hauteur de 50% pour financer les travaux d'extension de l'EHPAD de Courville.

Fonds de concours au profit de la Communauté de Communes pour travaux d'éclairage public terminés en 2020
Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de verser

à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche un fonds de concours d'un montant total de 3 713.16 € relatif à des travaux d'éclairage publics réalisés en 2020.

Subvention aux associations
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de verser aux associations une subvention selon la répartition présentée
Cession du lot 7 sis 8 rue de la Briqueterie
Vu l'avis rendu par France Domaine le 4 Mai 2021, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE de céder au prix de 20 000.00 € le lot n° 7 sis 8 rue de la Briqueterie, cadastré AB n° 621.

Admission en non-valeur – créances éteintes
La trésorerie nous a fait parvenir un état de sommes irrécouvrables pour un montant de 2823,14 €, après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles.
Ces recettes irrécouvrables seront imputées au :
• 6541 : créances admises en non-valeurs pour un montant de 2 030.60 €
• 6542 : créances éteintes pour un montant de : 792.54 €
Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de déclarer irrécouvrables les créances ci-dessus.

Révision du montant des surtaxes appliquées sur le prix de l'eau et de l'assainissement
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés FIXE le montant de la surtaxe à appliquer au m3 d'eau consommée à 0,35 € et FIXE le montant de la surtaxe à appliquer au m3 d'eau assainie à 0,35 €.

Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021-2022
Prix du repas 2021/2022 : 3.50 €

1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
Du 02/09 au 17/12	Du 03/01 au 8/04	Du 25/04 au 6/07
54 jours	48 jours	40 jours
soit 189.00 €	soit 168 €	soit 140 €

Repas pour les agents communaux et élèves réguliers par semaine : 4,55 €
Repas pour les autres agents, enseignants et occasionnels enfants : 5,05 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, FIXE le montant des repas comme ci-dessus.

Réduction sur tarifs de l'école de musique 2021-2022 - confinement
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE d'appliquer une réduction de 50% aux personnes concernées pour la saison 2021-2022.

Tirage au sort des jurés d'assises
Le Conseil Municipal procède au tirage au sort selon le 2ème procédé dans la circulaire préfectorale.
Sont tirés au sort :
Bureau n°1 > 0904 : Mme TAVERNIER Christine
Bureau n°1 > 0781 : Mme PIREAULT Laure-Françoise
Bureau n°1 > 0295 : Mme DUBOIS Carole
Bureau n°2 > 0129 : Mme BRUNE Geneviève
Bureau n°1 > 0037 : M. Arthur BAROCHE
Bureau n°2 > 0441 : Mme Virginie JOUANNET

Permanences
VOS ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE
Hervé Buisson, MAIRE - *Sur RDV*

Richard Pépin, 1^{er} ADJOINT,
TRAVAUX BÂTIMENTS
Tous les vendredis de 18h à 19h

Sylvie Garel, 2^e ADJOINTE,
CULTURE, SANTÉ - *Sur RDV*

Jean-Claude Hay, 3^e ADJOINT
MARCHÉ - *Sur RDV*

Laurence Huard, 4^e ADJOINTE,
AFFAIRES SCOLAIRES, LOGEMENT
Tous les mercredis de 15h à 17h -Sur RDV

Frédéric Hallouin, 5^e ADJOINT,
FÊTES CÉRÉMONIES, CAMPING, ENVIRONNEMENT
Tous les mercredis - Sur RDV

Karl Joubert, ÉLU DÉLÉGUÉ,
SPORTS ET PROJET PISTE CYCLABLE *Sur RDV*

Nathalie Cordery, ÉLUE DÉLÉGUÉE,
CCAS AFFAIRES SOCIALES- *Sur RDV*

Jean-Paul Charrier, ÉLU DÉLÉGUÉ,
SERVICES TECHNIQUES ET PARC MATÉRIEL *Sur RDV*

SOCIAL- LOGEMENT
Salle Carnot

Association Itinéraires
Les jeudis de 9h30-13h sauf 3^e du mois
Tél. : 02 37 21 66 66

Assistantes sociales :
• M^{me} BILLON
Tous les mardis de 14h à 17h
• M^{me} SOUCHET
Tous les jeudis de 9h30 à 12h
Sur RDV au 02 37 23 52 13

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :
Tous les jeudis de 14h à 17h

Conseillère conjugale et familiale
• Marie-Jo DEREZ
4^e vendredi après-midi du mois,
Sur rendez-vous au 06 33 44 24 34

Espace Seniors Info-services :
Le 3^e jeudi du mois de 9h à 12h

MAJ (Mission Avenir Jeunes) :
2^e et 4^e mardis du mois de 9h30 à 12h
3^e mercredi du mois de 14h à 17h

PMI (Protection Maternelle et Infantile) :
• M^{me} Guénard : (puéricultrice)
1^{er}, 3^e et 4^e lundis du mois, 14h à 17h
• M^{me} Guénard et le médecin de la PMI
Tous les mardis de 14h à 16h

SADS (Service d'aides à domicile) :
1^{er} mercredi du mois de 14h à 18h



Déclarations préalables accordées

ACCORD
ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS

DP	Nom Prénom	Adresse	Travaux envisagés	
DP 028 116 20 0 0075	ORANGE - UPR OUEST	L'Ormeteau - D923	Installation d'un relais de radiotéléphonie Orange	
DP 028 116 20 0 0076	Lecomte Quentin	20 rue Aristide Briand	Réfection de la toiture d'un bâtiment annexe en zinc	
DP 028 116 20 0 0077	Villette Vincent	5 rue de Lorraine	Remplacement de la fenêtre de la salle de bain en bois par du PVC blanc	
DP 028 116 20 0 0078	Legout Michel	2 à 6 Av de l'Orme des Mûriers	Isolation extérieure (15 cm) avec finition peinture beige clair	
DP 028 116 20 0 0079	Grieco Maryline	3 rue de Lorraine	Pose de volets persiennes (blanc cassé) avec conservation des volets battants...	
DP 028 116 20 0 0080	Paoletti Marc	34 rue Pannard	Modification de la façade sur rue	
DP 028 116 20 0 0081	Metz François	Le Tronchay	Transformation d'une grange en habitation sans modification extérieure	
DP 028 116 20 0 0082	Ganet Pierre	12 rue G. Fessard	Remplacement de la fenêtre chien assis 2 vantaux par une fenêtre en aluminium gris anthracite 1 vantail (2,05m haut et 0,99 cm de large)	
DP 028 116 20 0 0084	Berast Claude	32 rue d'Alsace	Remplacement d'une fenêtre et d'un volet par une fenêtre en PVC beige (2 vantaux) et persiennes en aluminium beige	
DP 028 116 20 0 0085	Abreu & Fils Clôtures	Lieu dit «Les Arbres Saint Gilles»	Réfection des murs d'un bâtiment : dépose de l'ancien bardage dégradé par vandalisme et réfection par des parpaings avec finition enduit taloché ton pierre)	
DP 028 116 20 0 0086	Provost Ludovic	9 Rue d'Alsace	Pose de 2 châssis de toit (78x98)	
DP 028 116 20 0 0087	Ricci Alain	29 Rue Jean Mermoz	Remplacement des lisses en PVC de la clôture par des panneaux de grillage gris peinture de la clôture en ton pierre	
DP 028 116 20 0 0089	Leveau Joël	4 rue d'Alsace	Remaniage de la toiture côté rue à l'identique (petites tuiles de pays)	
DP 028 116 20 0 0090	Percevaux Aurélie	10 place des Fusillés	Création d'un toit verrière	
DP 028 116 20 0 0091	Alexandre M.-F.	63 rue Carnot	Réfection des façades à l'identique	
DP 028 116 20 0 0092	Touchard Roger	2 avenue Kennedy	Mise en place de volets roulants en PVC blanc sur toutes les menuiseries	
DP 028 116 20 0 0095	Gougeon Hervé	7 rue d'Alsace	Implantation d'un abri de jardin en bois (3.80m²)	
DP 028 116 20 0 0096	Daguenet Audrey	10 rue de L'île	Implantation d'un abri de jardin de 8m² (en parpaings avec enduit ton blanc cassé et tuiles de pays identiques à celles de la maison)	
DP 028 116 20 0 0094	Vigineix Jean-Pierre	2 rue du Château	Remplacement portail et pose clôture ajourée sur l'ensemble du muret existant	
DP 028 116 20 0 0097	Senellart Patrice	2 rue des Bas Jardins	Ravalement avec enduit à la chaux taloché éponge blanc cassé (façade arrière côté rue des Etaux et pignon côté rue G. Fessard)	
DP 028 116 20 0 0098	Boyer Marie-Noëlle	20 rue Pannard	Rénovation de la toiture coté rue à l'identique, rénovation façade rue et cour (enduit à la chaux gratté de teinte sable ou écru)remplacement fenêtre du grenier	
DP 028 116 20 0 0099	Percevaux Aurélie	10 Place des Fusillés	Modification de la vitrine (façade en aluminium noir)	
DP 028 116 20 0 0100	ADER	2 rue de L'Eure	Installation 9 panneaux photovoltaïques noir mat (surface 14.85m²)	
DP 028 116 20 0 0102	Papin Christophe	11 chemin des Sangliers Lancey	Remplacement baie vitrée, volets bois, porte de service bois et de 2 portes de garage	
DP 028 116 20 0 0103	Saun Matthieu	12 rue Hélène Boucher	Pose de 2 Velux, modification de clôture : pose d'une palissade en douglas, création d'un portillon (en aluminium) remplacement du portail par portail alu alu	
DP 028 116 21 0 0002	Agliardi Emmanuel	11 rue de la Gare	Pose d'une piscine hors sol de forme octogonale (4.93m de diamètre)	
DP 028 116 21 0 0003	Prevost Philippe	1 rue Carnot	Réfection peinture grilles cloture + portillon + volets en gris anthracite (ral 7016)	



Mickael Guyomard
Artisan Peintre
02 37 23 78 20

7, av. du G^{al} De Gaulle - 28190 Courville-sur-Eure
bati-couleur@orange.fr • www.baticouleur.fr

Permis de construire accordés

DP	Nom Prénom	Adresse	Travaux envisagés	
PC 028 116 20 0 0006	Rouvet Camille	3 bis rue de Chateauneuf	Réhabilitation partielle d'un bâtiment d'activité en maison individuelle	
PC 028 116 20 0 0007	Saone Azergues Sas Allouin	ZA - RD23	Construction d'une extension d'un bâtiment d'activités existant à usage de bureau et de dépôt.	
PC 028 116 20 0 0008	Sas Domaine de Vaujoly Tommasini Nicolas	Le Vaujoly	Aménagement d'un domaine évènementiel	
PC 028 116 20 0 0009	M. M ^{me} Aguilar Sébastien et Catherine	ZAC de L'Eolienne	Création d'une agence Peugeot	
PC 028 116 20 0 0010	M. M ^{me} Le Bras Matthieu	41 rue d'Alsace	Construction d'un bâtiment annexe Démolition partielle d'un garage existant	
PC 028 116 20 0 0011	SCI Almat M. Jour Alexandre	30 rue Georges Fessard	Extension d'un immeuble de ville existant dépose : couverture tuile mécanique, charpente-pergola, conduit de cheminée	

DÉCLARATIONS PRÉALABLES/PERMIS DE CONSTRUIRE

Les bonnes choses à savoir

Comme nous le développons dans le dernier Courville info, tous les travaux extérieurs ou touchant à l'extérieur de votre bien immobilier sont soumis à autorisation afin de respecter les règles d'urbanisme.

En plus des différentes règles et demandes à réaliser présentées ci-dessous pour vos projets de travaux, vous devrez vérifier si votre bien n'est pas dans la superficie d'un des 3 secteurs protégés que compte la ville (éolienne Bollée, église Saint-Pierre et porte Saint-Nicolas). Si c'est le cas ces travaux seront soumis à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Si les travaux ont été réalisés sans autorisation, la commune sera en droit de vous faire déposer les travaux effectués et remettre à l'état initial. Exemple de travaux non-autorisés sur ces périmètres : pose de volets roulants (coffre extérieur apparent), menuiseries blanches...

Par ailleurs, si vos travaux franchissent le seuil des 150 m² (superficie existante additionnée de la superficie créée attenante, un permis de construire avec un recours à un architecte sera exigé. Détails des zones classées et renseignements en mairie

TRAVAUX SUR VOTRE BIEN IMMOBILIER

Quelle autorisation demander ?

Toiture Remaniage/remplacement : DP	Terrasse (NON COUVERTE) NON SURÉLEVÉE : AF SURÉLEVÉE : < 5 m²: DP < 40 m²: DP • > 40 m²: PC
Fenêtres/portes Création/remplacement : DP	Piscine < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois: AF Non couverte < 100 m²: DP Avec couverture de moins de 1,80 m de haut < 100 m²: DP > 100 m²: PC
Fenêtre de toit Sans création de surface de plancher : DP • Avec création de surface de plancher : DP (< 40 m²) PC (> 40 m²)	Clôture Création/remplacement : DP
Portail Création/remplacement : DP	Peintures extérieures Peinture menuiseries/ravalement/travaux façade : DP
Cabane/abris de jardin, apprentis < 5 m²: Aucune formalité < 20 m²: DP • > 20 m²: PC	Extensions/aménagements de combles < 40 m²: DP • > 40 m²: PC
Parabole Pose/remplacement > 1 m² : DP	Garage Si accolé à l'habitation : < 40 m²: DP • > 40 m²: PC Si indépendant à l'habitation : < 20 m²: DP • > 20 m²: PC
Panneaux photovoltaïques Pose/remplacement : DP < 20 m² : DP • > 20 m² : PC	Serre Si hauteur > 1,80 m : DP
Véranda/pergola < 5 m²: AF < 40 m²: DP • > 40 m²: PC	Trottoir Pour toute intervention (échafaudage, travaux) : Demande écrite en mairie

DP : Demande préalable • PC : Permis de construire • AF : Aucune formalité

Charpente traditionnelle
Construction ossature bois

LA CHARPENTE COURVILLOISE
entreprise ROUVET depuis 1889

02 37 23 20 59 | contact@lccrouvet.fr
www.lacharpente-courvilloise.com

LE JOURNAL DES ASSOCIATIONS

LA BOUQUINERIE DE LA GAZETTE A OUVERT SES PORTES

De nouvelles activités associatives



Si la Gazette est notoirement connue des habitants de Courville, la bouquinerie associative mérite que l'on puisse vous la présenter. Cette activité culturelle est une des animations de notre association *L'Amitié Beauce, Perche et Thymerais* dont le siège social est à la mairie de Courville-sur-Eure.

Un état d'esprit

Elle est animée par des bénévoles amoureux des livres. Ils souhaitent vous faire découvrir un bel espace artistique consacré à toutes sortes de livres d'occasion. Le but principal est de permettre à chacun de se faire plaisir en achetant un nombre limité d'ouvrages à petit prix.

Des BD pour les jeunes de 7 à 17 ans !

Nous récompenserons les jeunes qui viendront visiter la bouquinerie associative en leur offrant une Bande Dessinée qu'ils pourront choisir. La bouquinerie associative n'est pas une

activité commerciale ; toutefois pour assurer les frais de fonctionnement du local, elle propose de vendre des livres d'occasion dont l'approvisionnement se fait à partir des dons de particuliers et d'associations. Les dons de livres permettront de promouvoir, au sens noble, la culture populaire. Nous mettrons aussi en vente des livres de collection à prix modique.

Le suivi des activités est assuré par Michel Lesieur et Philippe Collonge, membres bénévoles de l'association.

Ouverture au public : Place Saint Nicolas, les jeudi de 10h à 12h et samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h.

Permanences de la Gazette : du mardi au samedi 10h / 12h. Compte-tenu des conditions strictes sanitaires il est préférable d'appeler au 09 62 69 55 72 ou le 06 49 40 12 95.

Site internet : www.gazette28.com

Contact : gazette.bpt@orange.fr

A L'ASSOCIATION T'CAP

Un avenir positif

Le collectif Ramène ta Fraise mène un projet local d'autonomie alimentaire mué par les principes de la permaculture, compte un premier groupe d'une dizaine de personnes. Un travail hebdomadaire en distanciel a permis l'écriture d'une charte et d'un cadre de fonctionnement pour permettre d'accueillir rapidement de nouveaux membres. Un lieu commence à être investi et devrait prochainement accueillir des bacs de culture, un espace de convivialité et un centre de ressources autour du végétal.

Au sein de T'CAP, nous apprenons aussi l'apiculture dite "naturelle" selon le modèle de l'abbé Warré. Ces ruches, de conservation de l'espèce plus que de production de miel, sont simples à manier et respectent le rythme des abeilles.

A la recherche d'essaims

En mai-juin, si vous croisez un essaim posé sur une branche ou dans un volet, contactez-nous ! Vous permettrez à ces insectes si utiles à notre vie de trouver refuge chez un amateur. Le café des mamans reste également actif, un mardi matin par mois et sur inscription. Vous êtes porteur d'une idée pour un avenir positif ou vous souhaitez intégrer une des actions de l'association ? N'hésitez pas à nous contacter !

Apiculture : V. André 06 40 28 41 30

Ramène ta fraise : tcap28190@gmail.com

Café des mamans : nadege.gest@outlook.fr

www.facebook.com/TCAP28190

Location
Vente
Gestion
Syndic

contact@pass-immo.fr

07 86 42 18 55
02 37 23 23 94

6 Place des Fusillés
de la Résistance
28190 COURVILLE S/EURE

70, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

Pass'IMMO.fr

Une agence de proximité pour tous vos projets immobilier

A LA MAIN TENDUE

La Banque alimentaire en visite



Le 23 mars, Danièle Peiro et Claire Ferron, bénévoles de la banque alimentaire d'Eure-et-Loir, ont rendu visite à la Main tendue. Elles ont été accueillies dans le local de l'association, par Martine Schuhmacher et Catherine Tachet, respectivement vice-présidente et présidente, et Daniel Surin, bénévole de longue date et gestionnaire des stocks.

La Main tendue adhère à la Banque alimentaire afin de bénéficier de denrées fraîches et sèches collectées dans les différents supermarchés ou entreprises agroalimentaires de la région ou en provenance de l'Union Européenne (Fonds européen d'aide aux plus démunis). La banque alimentaire fournit également un logiciel « passerelle » pour la gestion des bénéficiaires et des stocks. Pour ces services, cette dernière demande une

cotisation de 20€ et une participation financière pour son propre fonctionnement. Cette participation est calculée en fonction du tonnage des denrées fournies. Ainsi pour l'année 2021, la participation de la Main tendue s'élève à 4 022.54€ pour les 18 137 kg fournis en 2020. Cette visite a pour but de mieux connaître le fonctionnement, les besoins des associations adhérentes afin d'améliorer les services rendus. Elles ont pu apprécier le fonctionnement, l'organisation et l'aménagement du local conforme aux directives de la Banque alimentaire. Mesdames Tachet et Schuhmacher ont fait part de leurs inquiétudes face au manque de certaines denrées de base (viande, charcuterie, produits laitiers, poisson...), d'autant plus grand avec l'augmentation importante des bénéficiaires (+30%). ■ C. TACHET

A LA FCPE

Une nouvelle équipe mobilisée

Lors de cette rentrée toute particulière notre nouvelle équipe de la FCPE s'est fédérée autour d'une volonté commune de mettre notre énergie au service des enfants. Notre première mission est de récolter des fonds pour mettre en place des actions à leur intention. Notre vente de sacs en tissu imprimé des dessins des enfants a d'ailleurs remporté un franc succès, surtout que cet objet rentre dans notre volonté de soutenir une démarche "antigaspi". Cette opération a permis d'offrir aux enfants un joli sachet de chocolat pour marquer les fêtes à défaut

de pouvoir organiser la venue d'un spectacle. Nous sommes également heureux de cultiver une relation de confiance avec les enseignants et la direction des deux écoles, maternelle et primaire. Cela passe par des réunions régulières pour aborder différents sujets qui ont notamment trait à la communication entre l'école et les parents.

Une action commune

C'est autour d'une action commune entre l'école, la mairie et notre association que s'est clôturée cette année. En effet nous

AU SECOURS CATHOLIQUE

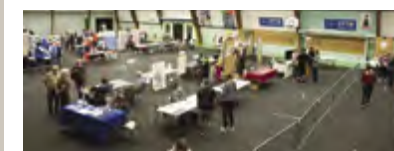
Nouveaux projets

Nos activités sont au ralenti, mais notre bonne humeur, notre envie d'échanger nous amène à penser à de nouveaux projets. Notamment ouvrir un atelier de partage autour de la couture et du travail manuel créatif.

Ce projet est en construction et nous souhaiterions avoir votre avis, vos envies. Vous pouvez nous en faire part par courrier, en le déposant dans la boîte aux lettres au 4 rue Jules Ferry, ou par téléphone auprès d'Emeline (06 77 67 97 07) ou Valérie (06 08 18 59 34).

Nous espérons vous retrouver autour de cette activité en septembre. ■ L'ÉQUIPE DU SECOURS CATHOLIQUE DE COURVILLE-SUR-EURE

Forum
des
associations



Samedi

4 septembre 2021

AU GYMNASÉ KLEIN



5 MARS 2021 : Léa Bazin, première couvilloise vaccinée contre la Covid-19 sous l'œil attentif d'Eric Gérard (maire de La Loupe), Hervé Buisson et du médecin Pierre Jauneau



26 MARS 2021 : Visite du nouveau député Luc Lamirault au centre de vaccination



23 AVRIL 2021 : Au revoir à Madame Bourbao au centre de finances



7 JANVIER 2021 : Collecte des sapins de Noël



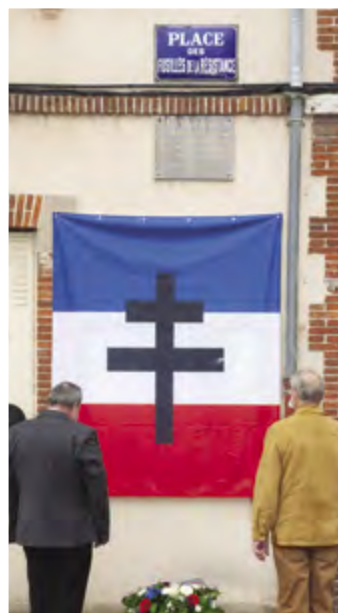
Une courvilloise était à l'honneur du « 13h » de France 2 le 9 mai dernier. Simone Segouin, ancienne résistante et résidente courvilloise (dont une rue porte aujourd'hui le nom) était le sujet d'un reportage sur « Les battantes » au journal télévisé.



22 FÉVRIER 2021 : Livraison du nouveau véhicule 100% électrique



15 MAI 2021 : Départ de la deuxième étape du Tour d'Eure-et-Loir cycliste



8 MAI 2021 : Commémoration de la Victoire 1945



8 MAI 2021 : Commémoration de la Victoire 1945



28 MAI 2021 : Les Roulettes de la Liberté, école du Chemin Vert



28 MAI 2021 : Inauguration de l'Avenue J.-F. Kennedy



28 MAI 2021 : Inauguration de l'Avenue J.-F. Kennedy



Des paniers garnis pour nos aînés

Faute de ne pouvoir organiser le traditionnel repas des aînés cette année, la municipalité a choisi en remplacement d'offrir à ses aînés un panier garni composé de produits issus du commerce local. Ainsi près de 300 colis ont été confectionnés et distribués en main propre par l'équipe municipale.



PAR FRÉDÉRIC HALLOUIN

Le couvent des Bernardines

Peu de personne le savent, mais autrefois, rue Georges Fessard, se trouvait un couvent dit «des Bernardines». Celui-ci était situé au niveau de la place Marcel Lurois d'où on peut encore en observer l'ancien porche d'entrée. Retour sur l'histoire de ce site méconnu des courvillois.

Le vendredi 8 mars 1643 au Prieuré Saint-Nicolas, est établi par acte devant Michel Gueffier, notaire principal à Courville la création d'un couvent de filles de l'ordre de Cîteaux suivant la règle de Saint-Bernard. Sont présent, Pierre Ménard, prêtre prieur de Courville représentant l'évêque et Monsieur et Madame Lescuyer de la Papotière⁽¹⁾. Ces derniers font don d'un immeuble sis à Courville afin d'établir ce couvent. La générosité de Monsieur et madame l'Escuyer de la Papotière est certainement orientée car une Renée Lescuyer, de Saint-Bernard est prieure du couvent en 1645. Une de leurs filles sœur Marie de Saint-François Lescuyer est abbesse du Lys⁽²⁾. Elle décède le 25 avril 1668. Une autre membre de la famille, Marie-Magdeleine Lescuyer de la Papotière lui succède.

Les bâtiments conventuels

Monsieur et Madame de la Papotière ont acquis une maison rue Basse et émettent également la volonté d'acheter des bien voisins à cette propriété afin d'établir ce couvent. Les bâtiments

conventuels s'étendaient entre le jardin potager de M. Leroux et l'impasse de l'abreuvoir. Un plan de 1706 nous renseigne sur l'organisation, somme toute classique d'un tel établissement. Nous y trouvons le bâtiment conventuel avec le cloître en forme de fer à cheval avec à sa base gauche l'église à laquelle est attenant le logis de l'Abbesse. A droite du bâtiment principal une cour ouvre sur la rue Basse par un large portail en briques encore visible de nos jours.



A droite de cette cour des jardins séparés du couvent par un passage ont été réunis à la propriété par héritage. Seul une maison

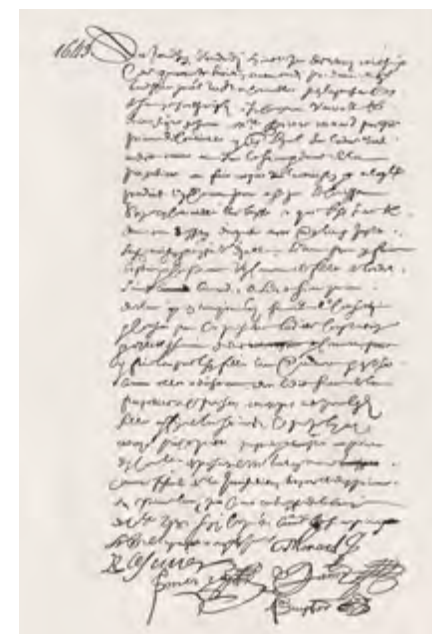
appartenant au Sieur Olivier est enclavée dans le domaine. Elle sera intégrée à l'ensemble à une date inconnue. Le reste du couvent est occupé par des jardins potager et vergers. Une infirmerie isolée est construite au fond à gauche des jardins. Un pont permet le passage dans le pré dit du couvent. L'emplacement du cimetière traditionnellement compris dans l'emprise de la propriété n'est pas précisé.

Une congrégation bien intégrée

Intégrée et ouverte à la communauté, les sœurs prennent en charge comme le prévoit leur ordre, l'enseignement des jeunes filles. Celui des garçons étant du ressort des frères du prieuré Saint-Nicolas. Les familles courvilloises influentes ne manquaient pas d'y faire baptiser leurs enfants. La congrégation comptait en moyenne huit à dix sœurs.

Les revenus du couvent

Les congrégations religieuses tiraient les revenus leur permettant de vivre des biens qu'elles possédaient issus de donations ou d'achats. Les Bernardines de Courville ne dérogent pas à la règle.



Acte de constitution du couvent

Afin d'accroître leur patrimoine, elles acquièrent des terres à Boissay paroisse de Bullou en 1713. La même année leur patrimoine s'accroît de 20 setiers de terre à la Joubarderie, paroisse de Dangeau. L'inventaire des biens de la congrégation nous renseigne qu'elles possèdent également : une ferme « Les cours basses », paroisse de Friaize, une autre ferme « Ecuray » à Chuisnes. Des terres agricoles à Serez, paroisse d'Orrouer, à Saint-Victor-de-Buthon, ainsi que 20 setiers à Boisseaux, paroisse de Magny. Sept quartiers de prés à Loinville figurent également dans leur patrimoine. S'y ajoutent

des revenus en nature tel que la dîme⁽³⁾ de la ferme Durand à Boinville-le-Gaillard pour une valeur de 8 setiers de blé froment et 4 setiers d'avoine.

La dissolution du couvent

Ayant contractée des dettes et malgré les revenus fonciers de leurs possessions, la congrégation se retrouve sans ressources suffisantes. Les religieuses doivent se résoudre à supprimer leur couvent. Rassemblées au grand parloir du couvent le 3 septembre 1748, elles consentent que Monseigneur l'Évêque de Chartres procède à la répartition des biens conventuelles en faveur d'autres établissements religieux du diocèse suivant son désir. En échange, celui-ci s'engage à verser à chacune des sept sœurs présentes, une rente annuelle à vie ; 600 Livres à la Dame Prieure, 300 Livres aux Dames de Cœur et 200 Livres aux Sœurs. Cet accord sera acté devant Maître Girault, notaire à Courville en présence de Jacques Bernard, Huissier Royal au bailliage de Chartres et Jacques Leprince, marchand, tous deux demeurant à Courville. L'acte est paraphé également par les sœurs présentes ; Sœur de Guénet de Louye, prieure perpétuelle ; Sœur Edouard Desvaux, dite de Saint Hélène, dépositaire ; Sœur Marguerite Dutocq de la conception ; Sœur Jeanne Dutocq de Saint-André ; Sœur Geneviève de Rouen, de Sainte-Claire ; Sœur Charlotte de la Perruche, de Saint François et de Sœur Charlotte Fauveau de Sainte-Cécile.

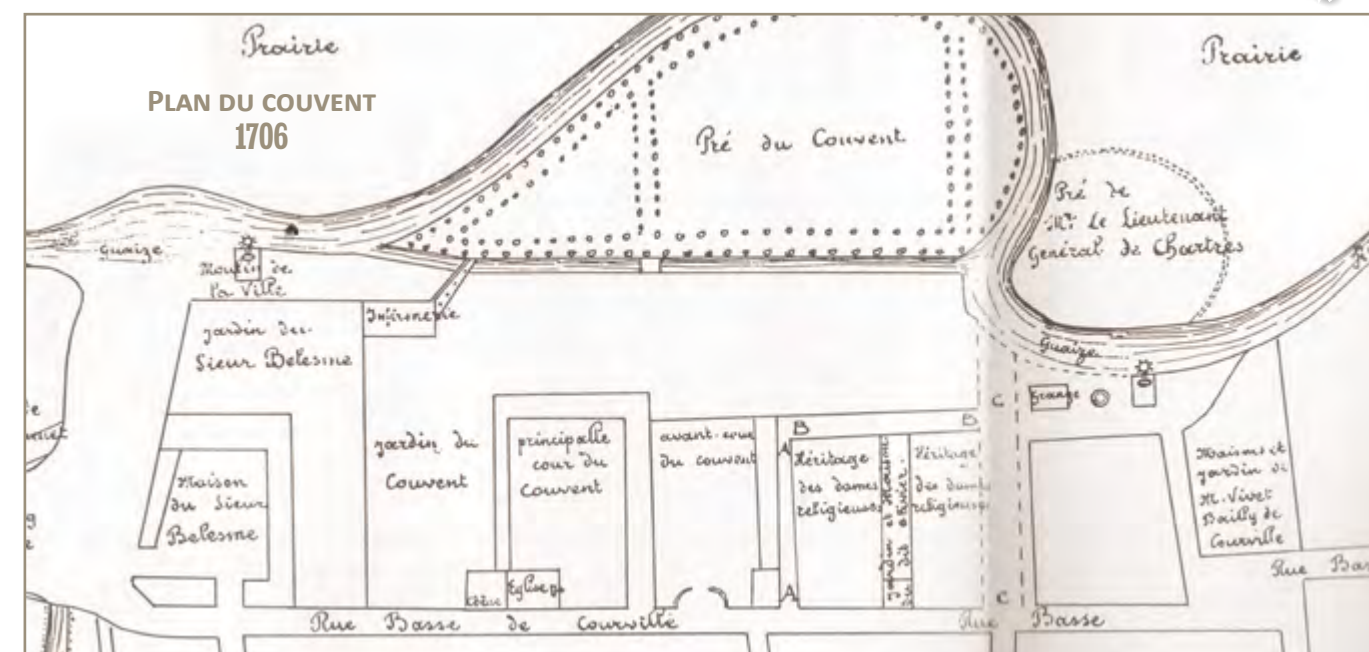
Des lettres patentes du roi Louis XVI en l'année 1778 répartissent les biens entre les abbayes et communautés de Saint-Cyr-de-Berchères, de Saint-Rémy-des-Landes et de Saint-Corentin⁽⁴⁾. L'Hôtel Dieu de Courville se voit attribuer l'ensemble des bâtiments et terrains conventuelles. L'assemblée des notables courvillois réunie à l'église Saint-Nicolas le 18 avril 1779, accepte la donation. Ces biens seront rapidement échangés contre un lot de terre d'une contenance de 16 hectares et 50 ares sis à Bétaincourt, hameau de Chuisnes. Au fil des ventes l'ensemble de la propriété est morcelé et les terrains loties. Seule reste visible de nos jours la porte d'entrée principale et les jardins potager qui ont gardé jusqu'à nos jours leur destination première. ■

Quelques noms de sœurs relevés dans différents actes notariés

- 1645 : Renée Lescuyer, de Saint-Bernard, prieure
- 1709 : Anne Jubert, religieuse
- 1713 : Marie Jucen, prieure des religieuses de Courville.
- 1730 : Dame Françoise Degurner Prieure perpétuelle du couvent des Bernardines de Courville.
- 1748 : Dame Françoise de Guenet de Louye Prieure perpétuelle des dames religieuses du couvent de Courville.
- 1748 : Dame Françoise Desvaux, dépositaire du couvent.

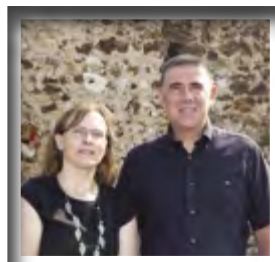
1- Ferme de Coulonges-les-Sablons (61)
2- Abbaye royale de Notre Dame du Lys à Dammarie-les-Lys (77)
3- Impôt sur les récoltes prélevé par l'Eglise jusqu'à la Révolution
4- Aujourd'hui les communes de Saint-Cyr, Clairefontaine et Septeuil (78)

Retrouvez les compléments de cet article sur www.courville-sur-oreille.fr





Tribune Courville autrement



L'ÉNERGIE À VOULOIR RELEVER LE DÉFI

Chères Courvilloises, chers Courvillois,
D'abord, nous avons évidemment une pensée pour toutes les victimes de cette crise, toutes les familles endeuillées et tous ceux qui en subissent des conséquences économiques.

Les défauts manifestes d'anticipation, de préparation et de gestion de la crise sanitaire par le gouvernement, font qu'une fois de plus nous sommes soumis à des mesures restrictives. Échecs sur la production de masques, les contrôles tardifs aux frontières, la création et la production de vaccins, la livraison d'autotests ou encore la recherche sur un traitement, la gestion de cette crise met en avant le déclassement de notre pays au détriment des Français malheureusement.

La note d'espoir dans cette période de doute, vient de la volonté et de l'énergie à vouloir relever le défi dans cette course contre la Covid-19 en Eure-et-Loir.

Le centre de vaccination de Courville-sur-Eure joue la carte de la proximité et de la rapidité dans l'immunité vaccinale des Courvilloises, des Courvillois et des Euréliens avec l'injection d'environ 400 doses de vaccin par semaine.

Il faut saluer les efforts des volontaires qui œuvrent chaque jour et qui redonnent une dose d'espoir en un avenir plus radieux.

J'espère que l'énergie que nous avons déployée pour vous appeler, vous écouter et vous accueillir dans le centre de vaccination de Courville-sur-Eure portera ses fruits.

Par ces temps difficiles, nous vous souhaitons du courage et de la persévérance pour les mois à venir.
Prenez soin de vous et de vos proches

Sandra DESAEVER & Patrice CARCEL,
COURVILLE AUTREMENT

Tribune de la majorité



UNE ANNÉE MUNICIPALE BIEN PARTICULIÈRE

Issu des élections de mars 2020 le conseil municipal n'a pu être installé qu'au mois de juin pour cause de confinement. Saluons l'arrivée et l'engagement de nos nouveaux collègues qui ont intégré l'équipe municipale dans un contexte bien particulier. Malgré la difficulté de se réunir dans de bonnes conditions, l'activité de la municipalité a été soutenue. La pandémie nous a obligés à se réinventer et à s'adapter. La distribution de masques, les mesures de protection renforcées au fur et à mesure des directives gouvernementales dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les bâtiments municipaux ont fortement mobilisé le personnel municipal. Un autre "chantier" d'envergure a été la mise en place d'un centre de vaccination. Toutes ces mesures, hormis l'investissement humain, ont généré des dépenses non budgétisées.

Malgré tous ces imprévus ce ne sont pas moins de 3 millions d'euro que nous investissons cette année pour le développement de notre commune, dans le respect de notre engagement de la maîtrise de la dette. Une gestion financière saine et l'optimisme d'un avenir meilleur nous permettent de maintenir à nouveau cette année les taux d'imposition fiscaux.

Nos aînés, que nous n'avons pas eu le plaisir d'accueillir cette année à notre traditionnel repas se sont vus remettre un panier gourmand, expression de notre considération et du lien qui nous unit. L'équipe municipale s'est mobilisée pour confectionner ces paniers, à partir de produits provenant de nos commerçants courvillois. La distribution assurée par les élus a été un moment de rencontre fort apprécié par tous.

Vous souhaitant un très bel été.

Frédéric HALLOIN, Maire-adjoint

Avant/Après RUE DE NANTES VERS 1910, RUE GEORGES FESSARD EN 2021



DU 20 AU
25 JUILLET
2021



COURVILLE-SUR-EURE

COURVILLE SCÈNE

SPECTACLES

THÉÂTRE

MUSIQUE

POÉSIE